



AGRANDISSEMENT DU SITE SCOLAIRE CORSIER-SUR-VEVEY



Mandat d'étude parallèle pluridisciplinaire

Rapport final du collège d'experts

Document A.5 – version du 17.10.2025



Paterr Sàrl
patrimoine
architecture
territoire

Vaud
Rue de la Madeleine 26
CH-1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

Rue du Chêne 23
CH-1170 Aubonne
+41 (0)26 555 79 50

TABLE DES MATIERES

1. DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉROULEMENT DU CONCOURS	3
1.1. PREAMBULE	3
1.2. MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR	3
1.3. FORME DE MISE EN CONCURRENCE ET GENRE DE PROCEDURE	4
1.4. CALENDRIER	4
1.5. COMPOSITION DU COLLEGE D'EXPERTS	5
1.6. OBJECTIFS	6
1.7. TERRAIN ET PERIMETRE DU MEP	7
1.8. MARGE D'INTERPRETATION	8
1.9. CRITERES D'APPRECIATION	8
1.10. CONDITIONS DE PARTICIPATION	9
1.11. DOCUMENTS TRANSMIS AUX CANDIDATS POUR LA SELECTION	10
1.12. DOCUMENTS A REMETTRE POUR LES CONCURRENTS RETENUS	11
1.12.1. <i>Dialogue intermédiaire</i>	11
1.12.2. <i>Dialogue final</i>	12
2. SÉLECTION DES PARTICIPANTS	13
2.1. RECEVABILITÉ	13
2.2. RECEPTION DES DOSSIERS	13
2.3. DECISION DE SELECTION	14
3. DÉROULEMENT DU JUGEMENT	15
3.1. DIALOGUE INTERMEDIAIRE	15
3.2. DIALOGUE FINAL	15
3.3. DELIBERATIONS	15
3.3.1. <i>Critiques par projets</i>	17
3.4. INDEMNITES	22
4. RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERTS	22
4.1. CONSIDERATIONS PARTICULIERES	22
4.2. CONSIDERATIONS GENERALES	22
5. PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE	23
6. APPROBATION DU RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS	24
7. PRÉSENTATION DES PROJETS	25

Mot du Président du Collège d'experts

L'agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey incarne plusieurs problématiques caractéristiques de notre époque, puisqu'il touche à l'augmentation de la démographie, à la modification des outils liés à l'enseignement, à la préservation et rénovation du patrimoine ou encore à la densification du bâti.

Les ambitions élevées de la commune ont été confrontées aux contraintes d'un site déjà dense et complexe à travers une procédure de mandats d'étude parallèles, afin de permettre au collège d'experts de comparer différentes approches quant aux stratégies de transformation du lieu ainsi que de son bâti existant. Ce type de procédure a en effet l'avantage de permettre à la fois un dialogue et une redirection des concurrents via une présentation intermédiaire.

Arrivés au terme de cet exercice, il s'avère avoir démontré ses qualités, et des remerciements sont de rigueur pour l'ensemble des participants qui ont permis de soulever des questions (et des propositions de réponses) et engendré de vastes réflexions sur la stratégie à court, moyen et long terme pour la transformation d'un site scolaire définitivement hétérogène, qui ne présentait pas au premier regard la capacité d'être facilement simplifié et clarifié dans son usage, son contenu et son rapport au contexte villageois environnant.

Si certains concurrents sont passés par des étapes aux propositions d'interventions invasives sur l'existant, ou que d'autres ont provoqué des débats quant à des visions d'usages scolaires singulières, c'est finalement une relative simplicité qui a su convaincre, dans le sens pragmatique et non réducteur du terme (simple et non simplet pour reprendre la formulation de son auteur). Il viendra offrir une nouvelle identité à ce site scolaire, pour ses usagers mais également pour tous les citoyens de la commune ou des localités adjacentes par la présence de ses nouvelles constructions comme par la position de ses programmes publics. Il permettra un usage qualitatif de ses espaces intérieurs et extérieurs et un environnement propice pour les générations à venir.

Merci aux concurrents, au collège d'experts et au Maître d'Ouvrage, et bonne suite !

M. VILLAT Jaël, architecte EPFL/SIA, Lausanne

1. DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉROULEMENT DU CONCOURS

1.1. Préambule

Le site scolaire de Corsier-sur-Vevey s'est développé progressivement au fil des décennies pour répondre aux besoins croissants de la commune et de sa région. Situé au cœur du village, il regroupe aujourd'hui plusieurs bâtiments accueillant les classes primaires et enfantines, ainsi que diverses infrastructures sportives et collectives.

Face à l'augmentation de la population scolaire et aux nouvelles exigences pédagogiques, les bâtiments existants montrent leurs limites en termes de capacité, de fonctionnalité et de flexibilité.

Afin d'anticiper l'évolution démographique et de garantir des conditions d'enseignement de qualité, la commune de Corsier-sur-Vevey a décidé de lancer un Mandat d'Études Parallèles (MEP). Cette démarche vise à explorer différentes pistes architecturales et urbanistiques pour l'agrandissement et la requalification du site scolaire, tout en tenant compte de son intégration dans le tissu villageois et de la qualité des espaces publics.

1.2. Maître de l'ouvrage et organisateur

Maître d'Ouvrage

Commune de Corsier-sur-Vevey

Rue du Château 4
CH-1804 Corsier-sur-Vevey
Suisse

Assistant du Maître d'Ouvrage

Paterr Sàrl

Patrimoine Architecture Territoire

Rue de la Madeleine 26
CH-1800 Vevey
Suisse

1.3. Forme de mise en concurrence et genre de procédure

Mandat d'études parallèles – procédure sélective – portant sur l'étude de projets se déroulant à 1 degré selon le règlement SIA 143 des mandats d'études parallèles d'architecture et d'ingénierie, édition 2009.

Si le collège d'experts estime qu'un approfondissement des études s'avère nécessaire, il procédera à un degré d'affinement selon l'art. 5.4 SIA 143.

En participant à cette procédure, tous les partis déclarent accepter intégralement les documents transmis par le Maître de l'Ouvrage, les réponses aux questions et le règlement SIA 143 en vigueur.

1.4. Calendrier

La procédure s'est déroulée selon le calendrier suivant :

26.08.2024	Publication à l'appel à candidatures sur Simap
21.10.2024	Remise des dossiers de candidature
21.11.2024	Sélection des participants
15.01.2025	Visite du site et séance de présentation
07.05.2025	Dialogue intermédiaire
08.05.2025	Jour de délibération
01.09.2025	Rendu final des projets
17.09.2025	Dialogue final avec maquette
18.09.2025	Jour de délibération
27.11.2025	Vernissage exposition publique des projets
28.11.2025	Exposition des projets pour le conseil communal
29.11.2025	Exposition publique des projets

1.5. Composition du collège d'experts

Président

M. VILLAT Jaël, architecte EPFL/SIA, Lausanne

Vice-présidente

Mme OBRIST Marjolaine, architecte EPFZ/SIA, Lausanne

Membres professionnels

Mme SCHERMESSEUR Claudia, architecte EPFZ/SIA, Zürich

M. KARATI Sacha, architecte EPFL/SIA, Attalens

M. MOSSELMANS Maxime, architecte paysagiste, Allaman

M. BORNAND Martin, Ingénieur civil, Vevey

Suppléants

M. BIDARI Payam, architecte SIA, Reg A, Vevey

Membres non professionnels

M. DESMET Cédric, Municipal

M. LINIGER Hervé, Municipal

M. DEBÉTAZ Pierre-André, Municipal

M. COI Emanuele, Chef du Service Bâtiments et développement durable

Experts et spécialistes-conseils

M. ALTHAUS Romain, expert en protec. incendie avec diplôme féd., Montreux

M. BARDET Pascal, architecte ETS, économiste de la construction, Blonay

M. STAEUBLE Marco, architecte HES, spécialiste en cycle de vie, Cully

1.6. Objectifs

Agrandissement de l'école

La commune de Corsier est la seule commune qui dispose encore d'un potentiel constructible pour accueillir les besoins futurs du cercle scolaire de Corsier.

Le site scolaire actuel comprend 27 classes. La direction a évalué les besoins futurs s'élèvent à 6 classes supplémentaires, ce qui porte le total des salles de classe à 35 unités.

8 salles de dégagement sont également prévues dans le futur programme. Ces salles peuvent être converties en 4 salles de classe ultérieurement.

D'autres classes spécialisées doivent être également ajoutées pour répondre au Règlement sur les constructions scolaires primaire et secondaire (RCSPS), 29 avril 2020.

Les besoins en surface administratives sont également augmentés : 2 bureaux supplémentaires sont demandés.

Le programme détaillé de l'ensemble des locaux projetés figure en annexe de ce document.

Mise à jour du nombre de places d'abris PC

Un décompte des places a été fait par le BTI avec le service de la protection civile. En partant du principe que les abris sont à jour, la commune dispose d'un nombre de places d'abri PC suffisant.

Il n'est donc pas prévu de construire des places d'abri supplémentaires.

Installations sportives extérieures

Actuellement, la surface de l'aire engazonnée d'une surface de 1'836 m² correspond à une installation de type site scolaire 15 à 24 classes (voir tableau ci-dessous).

Selon les directives cantonales, pour un site scolaire de 25 classes ou plus, les besoins minimaux en installations sportives extérieures sont conséquents, notamment en ce qui concerne l'aire engazonnée :

(7'420m²) ou $2 \times 1'836 \text{ m}^2 = (3'672 \text{ m}^2)$ et les couloirs de courses.

Besoins en stationnement

Selon la Normes VSS n° 40 281 et n° 640 065, 34 places de stationnement sont nécessaires sur l'ensemble du site. Ces besoins peuvent fortement fluctuer selon la localisation du site et en fonction de la disponibilité des transports publics. Par ailleurs, un plan de mobilité scolaire permettrait également une certaine flexibilité d'usage de ces places.

Partant du principe qu'une optimisation importante du nombre de places de stationnement est possible, il est prévu que celles-ci soient disposées en surface. Dès lors, il n'est pas nécessaire de construire un parking souterrain

1.7. Terrain et périmètre du MEP

Le site se compose de 4 collèges (Pléiades, Léman, Jaman et Collège 32), sis au cœur du village de Corsier-sur-Vevey, au sein d'une parcelle en zone d'utilité publique d'une superficie totale de 15'039m². Ils regroupent les activités scolaires, deux salles de sport simples, une salle polyvalente avec scène, les locaux de l'administration scolaire, une unité parascolaire de 80 places, une cafétéria pour les écoliers de 9S à 11S, et un terrain de sport extérieur. De plus, des pavillons provisoires sont installés sur le terrain de sport et regroupent une unité préscolaire de 44 places au rez-de-chaussée et de 2 classes et 4 salles de dégagement à l'étage.

N° de parcelle	Propriétaire	Surface (m ²)
39	Commune de Corsier-sur-Vevey	437
40	Commune de Corsier-sur-Vevey	4'446
46	Commune de Corsier-sur-Vevey	484
229	Commune de Corsier-sur-Vevey	2'576
233	Commune de Corsier-sur-Vevey	1'219
275	Commune de Corsier-sur-Vevey	10'156
281	Commune de Corsier-sur-Vevey	695



1.8. Marge d'interprétation

Les conditions devant être impérativement respectées par tous les concurrents :

- Périmètre d'implantation ;
- Règlement communal des constructions ;
- Programme des locaux ;
- Démolition de la Grande salle Vieux Collège 32 ;
- Maintien du nombre de places d'abris PC existant ;
- Conservation en l'état du collège Jaman avec sa salle de gymnastique VD3 ;
- Conservation des terrains de sport et infrastructures sportives extérieures sur les parcelles N°39-40.

Les conditions dont le respect est souhaitable, et à traiter de manière flexible par tous les concurrents concerne le maintien intégral ou partiel du collège du Léman ainsi que du collège des Pléiades.

De plus, le Maître d'Ouvrage souhaite une réflexion et des solutions sur les points suivants :

- Disposer d'une vision à long terme pour le site scolaire, permettant des évolutions futures ;
- Aménagement extérieur et qualité des préaux et des connexions entre les collèges
- Proposer une réflexion pour limiter les nuisances sur l'activité scolaire et l'exploitation ainsi que les coûts annexes pendant le chantier, notamment les bâtiments provisoires, déménagements et déplacements des élèves
- Proposer un bâtiment éducatif qui incarne une atmosphère accueillante, dynamique et ouverte, créant ainsi des espaces forts et conviviaux en harmonie avec les attentes des futurs usagers ;
- Envisager une construction avec une réflexion sur l'extension, la surélévation ou une nouvelle réalisation ;
- Maîtriser le budget, y compris en phase d'exploitation.

1.9. Critères d'appréciation

L'appréciation des propositions se basera exclusivement sur les indications fournies par les participants et sur les informations demandées par l'organisateur. Le collège d'experts appréciera les propositions sur la base des exigences et enjeux du cahier des charges, notamment les réponses aux objectifs généraux et aux éléments programmatiques spécifiques définis comme suit :

- Prise en compte des remarques du rendu intermédiaire
- Respect du programme du MEP

- Respect du coût de construction visé ; qualité éco. gén. du projet
- Économie du sol
- Qualité des aménagements sportifs et aménagements extérieurs
- Organisation fonctionnelle entre les affectations
- Qualité spatiale du programme
- Pertinence des solutions constructives et structurelles proposées
- Prise en compte des principes de développement durable et des spécifications constructives, ainsi que de l'économie, des aspects paysagers et de la sécurité feu.

Le collège d'expert procède au classement général sur la base des critères d'appréciation communiqués, dans une optique comparative et globale. Il sélectionne la meilleure contribution et la recommande pour son développement ultérieur.

Nota bene : Les critères d'appréciation peuvent être précisés et affinés pendant le jugement. L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas à un ordre de priorité.

1.10. Conditions de participation

Le marché est destiné à des équipes pluridisciplinaires disposant d'une expérience en planification d'établissements scolaires et capables de proposer des services en architecture et en génie civil.

Les équipes pluridisciplinaires restent libres de s'adjoindre les services de spécialistes tels que par exemple architecte paysagiste, énergéticien ou spécialiste en mobilité. La participation de mandataires supplémentaires ne donne pas lieu à des indemnités supplémentaires. De plus, les spécialistes supplémentaires ne peuvent pas prétendre à un mandat en cas de recommandation de l'équipe pour la suite de l'étude par le collège d'experts.

L'architecte est considéré comme le bureau pilote. En cas d'association de bureaux d'architectes (maximum 2 bureaux), un des deux bureaux devra être le bureau pilote.

Tous les membres du groupement doivent satisfaire aux conditions de participation ci-dessous.

Les candidats doivent avoir leur siège social en Suisse ou dans un pays qui offre la pleine réciprocité aux candidats suisses en matière d'accès à leurs marchés publics (dans le cas de procédures soumises à l'Accord du GATT / OMC (AMP) sur les marchés publics du 15.04.94 et l'Accord bilatéral sur certains aspects relatifs aux marchés publics entre la Suisse et l'Union européenne, entré en vigueur le 1er juin 2002).

La Suisse est soumise à l'Accord OMC révisé AMP (Accord sur les marchés publics) depuis le janvier 2021.

Les candidats doivent justifier leur éligibilité à la date du dépôt du dossier de candidature, telle que définie par le calendrier.

En outre, ils doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme relevant de leur spécialité, délivré par une école polytechnique suisse (ou pour les architectes, par l'Institut d'architecture de Genève, ou par l'Académie d'architecture de Mendrisio), ou par une Haute école spécialisée (HES / ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence (cf ci-dessous).
- Être inscrit, au registre A ou B suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), ou posséder une attestation pour la reconnaissance de diplômes étrangers délivrée par le REG ou à un registre étranger reconnu équivalent.

Les architectes et ingénieurs porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de leur équivalence (L'équivalence doit être demandée au SERFI, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne, tél. +58 462 21 29, <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>)

La participation des architectes ou ingénieurs civils à plusieurs équipes est exclue.

Tous les participants, ainsi que les éventuels bureaux conseils auxquels ils s'adressent volontairement, doivent s'assurer qu'ils ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêt selon Règlement SIA 143, art.12.2. Ainsi, sont exclus de la participation les personnes et les bureaux qui entretiennent avec les membres du collège d'experts une relation justifiant la récusation (art. 13 al. 4 AIMP 2019).

En signant les documents requis lors du dépôt de candidature, le participant atteste qu'il remplit toutes les conditions de participation au moment de l'inscription et jusqu'à la fin de la procédure.

1.11. Documents transmis aux candidats pour la sélection

Tous les documents pour la sélection sont disponibles sur le site internet www.simap.ch.

Sont remis aux candidats dans le cadre de la procédure de sélection :

- Règlement et procédure (.pdf)
- Cahier des charges (.pdf)
- Fiche d'identification (.docx)
- Fiche d'engagement sur l'honneur (.docx)
- Capacité en personnel et formation de base des pers.-clés (.docx)

- Plan de situation existant (.dwg/.pdf)
- Plans des collèges existants (.dwg/.pdf)
- Liste des locaux des collèges existants (.xls/.pdf)
- Liste des locaux du programme MEP (.xls/.pdf)
- Étude structurelle du collège du Léman (.pdf)

1.12. Documents à remettre pour les concurrents retenus

Pour les deux rendus, seuls les plans dessinés au trait sur fond blanc, les nuances de gris et couleurs sont admises.

Les rendus seront clairs et intelligibles. L’affichage du projet est limité au nombre de planches décrites aux points suivants. Hormis les documents susmentionnés, aucun rapport annexe ne sera admis.

Un seul projet par concurrent est admis pour les deux dialogues. Une variante est autorisée pour le dialogue intermédiaire. Aucune variante n’est acceptée pour le rendu final. Les planches papier seront affichées sur des panneaux pour les dialogues.

La mise en page et la disposition devront respecter les prescriptions de l’organisateur de la procédure.

1.12.1. Dialogue intermédiaire

Illustration du parti urbanistique et architectural proposé intégrant :

- Une présentation pdf à projeter sur *beamer* illustrant tout aspect jugé nécessaire par les concurrents, présentant au minimum : Un plan de situation 1 :500, les plans et coupes 1 :500 nécessaires à la compréhension du projet, illustrant le parti, l’organisation du projet, son fonctionnement, les connexions et le respect du programme.
- 1 planche A1, format horizontal, en 1 exemplaire amené par les concurrents, présentant au minimum : Un plan de situation 1 :500, les plans et coupes 1 :500 nécessaires à la compréhension du projet, ainsi qu’un résumé des éléments de la présentation pdf.
- Maquette de travail à l’échelle 1 :500 « intermédiaire » sur le fond remis (celui-ci doit pouvoir être réutilisé pour le dialogue final).
- Clé USB contenant l’ensemble des documents en format pdf, résolution 600 dpi, ainsi que la présentation projetée.

Réductions A3 couleurs recto de la planche, ainsi qu'une impression couleur de la présentation projetée, en 1 exemplaire papier.

1.12.2. Dialogue final

Le projet, sur 2 à 4 planches A0 au maximum, format horizontal, remises en deux exemplaires papier dans un cartable (planches non pliées ni roulées, avec une numérotation des planches.

- Plan et coupe(s) de situation, échelle 1 :500, orienté Nord, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, le schéma des accès, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveau, la végétation maintenue. Les constructions enterrées figureront en pointillés.
- Plans, coupes et façades, échelle 1 :200, nécessaires à la bonne compréhension du projet, avec indication sur les plans des numéros, noms ainsi que les surfaces nettes des locaux. Les plans seront orientés approximativement comme le plan de situation, les prolongements extérieurs figureront sur le plan du/des rez-de-chaussée, le terrain naturel et le terrain aménagé devront figurer sur les coupes et façades. Les parties démolies devront figurer en jaune.
- Description et illustration du concept structurel avec un schéma pour en faciliter la compréhension.
- Fiche du bilan des surfaces et des volumes selon SIA 416, selon le document 3.10, ainsi que les schémas justificatifs nécessaires, échelle 1 :500.
- Réductions A3 couleurs recto des planches, en 2 exemplaires papier.
- Maquette échelle 1 :500 « final » en blanc sur le fond remis.
- Clé USB contenant l'ensemble des planches en format pdf, résolution 600 dpi, avec indication graphique de l'échelle, ainsi que le récapitulatif des surfaces et les données servant de base à l'estimation des coûts de réalisation et du cycle de vie en format .pdf et .xls.

Pour l'affichage des planches, elles seront disposées côte à côte, de gauche à droite, en format A0 horizontal. Le plan de situation sera présenté dans la partie supérieure de la planche de gauche.

2. SÉLECTION DES PARTICIPANTS

2.1. Recevabilité

À la suite de l'appel à candidatures publié sur la plateforme Simap, 29 dossiers de candidature complets ont été remis à l'organisateur dans les délais prescrits, c'est-à-dire avant le 21 octobre 2024 à 12h00.

Aucun dossier n'a présenté d'éléments incomplets dans ses parties essentielles ni d'irrégularités administratives et tous étaient compréhensibles et exempts d'intentions déloyales.

Les dossiers répondent ainsi aux conditions de participation et de recevabilité.

2.2. Réception des dossiers

Noms des 29 bureaux ayant transmis leur dossier :

- 1 Actes Collectif arch. SA
- 2 Studio BBD (Équipe relève)
- 3 Localarchitecture
- 4 In-Out Architecture
- 5 GNWA
- 6 NB-Arch-Lausanne
- 7 Esposito+Javet architectes, Alberti
- 8 2+Architecture sàrl, Berner, Nicole & Allamand
- 9 Translocal Architecture GmbH, Jordan Architectes SA, Petignat & Cordoba Ing. Conseils
- 10 Behnisch Architekten
- 11 Eido architectes + Kurmann Cretton Ingénieurs
- 12 Comte - Meuwly (Équipe relève)
- 13 Atelier 703 Sàrl
- 14 Brönnimann & Gottreux
- 15 éo architectes SA
- 16 shift architecture - énergie Sàrl
- 17 DARE architectes sàrl (Équipe relève)
- 18 Consortium URBAITE Sàrl, Madrer-Ek Chevraulet Sàrl (Équipe relève)

- 19 Practice arch., Jonas Meylan, AIC ing. Conseils, VOGT paysage (Équipe relève)
- 20 Atelier Cube SA
- 21 Labac
- 22 Atelier Berchier sàrl
- 23 Soares Jaquier architectes, Marzano P., Gex Dorthe (Équipe relève)
- 24 Arcadie SA
- 25 STOA architectes sàrl (Équipe relève)
- 26 Aeby Perneger & Associés SA
- 27 Architram et AB Ingénieurs
- 28 Fesselet Krampulz arch., Timbatec Ing.
- 29 Vaillo Irigaray architectes et associés SLP

2.3. Décision de sélection

Ces dossiers ont fait l'objet d'un examen administratif et qualitatif portant sur les références, les compétences et la composition des équipes pluridisciplinaires.

Après une prise de connaissance individuelle des dossiers remis et la transmission des analyses des spécialistes, le collège d'experts procède à un premier tour d'élimination des candidatures présentant des lacunes en matière de compréhension de la problématique du site, de cohérence d'équipe pluridisciplinaire, de pertinence des références fournies ou de qualité de la présentation et de l'organisation du dossier.

Un nouveau passage devant l'ensemble des projets est ensuite effectué, suivi d'un second tour d'élimination.

À l'issue d'analyses plus détaillées des projets restants, le collège d'experts décide à l'unanimité de retenir les 5 projets suivants pour la suite de la procédure :

- Localarchitecture
- GNWA
- Esposito + Javet
- Soares Jaquier architectes, Marzano P., Gex Dorthe (Equipe relève)
- Aeby Perneger & Associés SA

3. DÉROULEMENT DU JUGEMENT

3.1. Dialogue intermédiaire

Le collège d'experts procède à un premier examen global des propositions, en s'appuyant sur les critères d'appréciation définis dans le programme du MEP.

Chaque équipe est reçue successivement pour présenter son projet, avant un échange approfondi avec les membres du collège d'experts.

Ces entretiens permettent d'affiner la compréhension des intentions, de préciser certains choix conceptuels et de formuler des recommandations en vue du développement final.

Le collège d'experts examine, en particulier, les aspects spécifiques ayant trait aux qualités urbanistiques et aux relations formelles et spatiales dans un site à la fois complexe et sensible – le rapport notamment avec les bâtiments scolaires existants, avec les espaces extérieurs et ses alentours et la qualité des accès.

A l'unanimité, les 5 projets suivants, considérant qu'ils respectent les conditions de participation restent pour le dialogue final.

3.2. Dialogue final

Lors de la tenue du dialogue final, les candidats ont à nouveau été auditionnés.

Chaque équipe disposait d'un temps de présentation suivi d'une discussion avec le collège d'experts.

Après une prise de connaissance individuelle des projets, la restitution de l'examen préalable, ainsi que la présentation des rapports des spécialistes.

3.3. Délibérations

A l'issue des auditions, le collège d'experts a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement de la procédure.

Le projet du bureau Esposito + Javet architectes a été retenu à l'unanimité.

Le collège d'experts a salué la clarté conceptuelle, la justesse d'implantation et la pertinence des réponses fonctionnelles apportées au programme, tout en soulignant la qualité architecturale et la faisabilité technique de la proposition.

Ce projet a été jugé le plus apte à répondre aux objectifs fixés par le mandant, tant sur le plan de la cohérence urbaine et paysagère que sur celui de la maîtrise des coûts et du développement durable.

Le collège d'experts recommande dès lors à la Municipalité de Corsier-sur-Vevey d'attribuer la suite des études à l'équipe lauréate afin de poursuivre le développement du projet dans le cadre des phases ultérieures.

3.3.1. Critiques par projets

N°1 : Localarchitecture

Le projet propose une intervention ciblée sur le bâti existant en venant transformer et surélever de deux niveaux le bâtiment du collège du Léman pour y loger l'ensemble du programme de classes demandé. La clarté de cette proposition est appréciée et contribue à la création d'un pôle résolument scolaire incarné par les bâtiments du Léman, de Jaman et des Pléiades, s'articulant autour d'un généreux vide aménagé. La proposition de surélévation ainsi que les qualités de sa spatialité intérieure sont soulignées, bien que la réalité de sa faisabilité structurelle soit interrogée à ce stade de la proposition, notamment au niveau de la stabilité sismique. L'opportunité de rénover ce bâtiment tout en répondant au programme demandé est apprécié dans la vision générale du site.

Les programmes sportifs et de réfectoire viennent occuper le vide existant au sud du site, créant un nouveau volume couronné par un terrain de sport extérieur en toiture. Bien que cette disposition affiche l'ouverture du site et de son contenu aux usagers externes, elle interroge sur l'image que propose cette nouvelle entité pour le village. De plus, la solution du sport en toiture est tout de même contraignante au vu de son occupation quasi permanente par des acteurs de tous types, posant des questions de surveillance, sécurité et nuisances. Concernant la salle de sport, son usage en temps de manifestation paraît un peu étriqué, et la générosité/privacités des flux publics et scolaires peine à convaincre.

La crèche et l'UAPE s'implantent dans les jardins au nord du site dans une typologie plus villageoise. La générosité en plan de ce volume permet une belle qualité de plain-pied pour l'ensemble des enfants, mais mériterait probablement une optimisation quant à l'usage du sol qu'elle génère.

La disposition générale des programmes est appréciée et la requalification des accès et de la perméabilité du site jugés globalement convaincante, excepté le traitement de l'interface avec la place du Châtelard qui apparaît peu exploitée. Les aménagements extérieurs sont généreux et finement réfléchis avec une prise en compte des enjeux urbanistiques, programmatiques et topographiques. L'arborisation est équilibrée et laisse de grands espaces ouverts adaptés à un centre scolaire, ainsi qu'une diversité et une richesse d'espaces propres à l'usage de différentes tranches d'âge d'utilisateurs.

Le phasage des travaux est jugé globalement intéressant bien que présentant des contraintes élevées de provisoire à résoudre lors de l'étape de transformation du collège du Léman.

N°2: GNWA

Le projet propose une implantation rationnelle et compacte, proposant un volume unique qui répond à l'ensemble du programme demandé (excepté la crèche) trouvant place au sud du site scolaire existant.

Le bâtiment principal est constitué d'un socle qui contient les espaces de gymnastiques et d'une émergence qui abrite les espaces de classes et de réfectoire/bibliothèque. Le bâtiment offre un accès supérieur sur la rue du Collège qui cherche à se mettre en relation avec le reste du site et des bâtiments scolaires existants, présentant toutefois une qualité et générosité moindres dans son prolongement extérieur. Un questionnement est également soulevé quant à l'usage de l'accès inférieur donnant sur le sud du site, peu accessibles et ouverts sur le contexte.

La requalification de la place du Châtelard ainsi que la nouvelle image d'entrée du site scolaire sur la rue du Château peinent à convaincre. L'absence de représentation des protections nécessaires sur le pourtour du terrain de sport extérieur contribue à interroger sur l'intégration de la nouvelle volumétrie dans le site scolaire mais également dans son contexte élargi.

Les typologies des étages de classes sont très bien maîtrisées et proposent un plan efficace et rationnel avec une belle évolutivité potentielle. Les espaces de distribution permettent une appropriation appréciable dans leur usage et une bonne lumière naturelle. Les programmes présents au rez supérieur offrent des relations intéressantes avec les espaces extérieurs. Dans les niveaux inférieurs, une mixité entre programmes scolaires spéciaux, programmes sportifs et espaces publics lors de manifestation paraît problématique et la générosité/privacités des flux également. La proposition d'implantation de la crèche est appréciée, avec la transformation du petit bâtiment existant en complément. La gestion de la pente est bien reçue et permet d'offrir des rez différenciés selon groupe d'âge. La liaison enterrée entre les deux volumes et son usage concret sont toutefois questionnés.

Les volumétries compactes proposées permettent une bonne générosité des espaces extérieurs, qui prennent en compte les dégagements sur le grand paysage. Une gestion harmonieuse des différences de niveaux sur le site à l'aide de talus et de petits soutènements ainsi qu'une canopée intense limitant les îlots de chaleur sont appréciées et apportent une cohérence globale au site. L'accès aux places de stationnements au sud du site ne paraît pas réalisable et ces éléments devraient être répartis en d'autres points d'entrées.

N°3 : Esposito Javet

Le projet propose un parti clair et rationnel, visant à minimiser les lieux d'interventions en quelques points stratégiques du site. Il propose un nouveau bâtiment scolaire intégrant la salle de sport dans la partie sud du site, contenant la totalité du programme demandé excepté la crèche et le réfectoire.

La position du nouveau bâtiment scolaire et sportif permet une bonne requalification de son contexte immédiat. Elle offre une nouvelle image sur la place du Châtelard, redéfini la rue du Collège en espace de rencontre appréciable, donnant accès au parvis supérieur du nouveau bâtiment scolaire, et offre un accès au rez inférieur pour les événements sportifs. La typologie des étages de classes convainc, avec une double orientation pour les classes d'angle et des espaces de distribution appropriables et qualitatifs en termes de lumière naturelle et de proportions. Un travail de la circulation en lien aux exigences AEAI serait à faire sur l'ensemble de la distribution verticale. Dans les étages inférieurs, l'entrée secondaire est bien située et donne accès à un espace de foyer très qualitatif, de plain-pied sur l'extérieur au sud du site. La grande générosité des distributions horizontales aux niveaux inférieurs est questionnable et pourrait amener à une densification de ces zones. Une voie de fuite supplémentaire serait à trouver pour la salle de gymnastique.

La proposition d'implanter un nouveau volume adossé à la salle de gymnastique du bâtiment Jaman est apprécié et donne une nouvelle façade sur le préau par le positionnement du réfectoire. Des rocales programmatiques seraient toutefois appréciables concernant cette affectation, en lien à celles proposées au rez inférieur du bâtiment scolaire (cuisine, bibliothèque, etc.) pour permettre une meilleure interaction entre réfectoire et événements publics.

Le bâtiment de la crèche propose une implantation sur un niveau, et bien qu'appréciable et qualitatif, il pourrait être optimisé dans sa volumétrie et éventuellement amené à intégrer les espaces d'UAPE actuellement présents dans le bâtiment du Léman.

Les volumétries générales des interventions paraissent équilibrées, et une part belle est donnée aux aménagements extérieurs qui proposent une répartition équilibrée des espaces ouverts et fermés, ainsi qu'une diversité et richesse d'espaces adaptés aux différentes tranches d'âges des futurs utilisateurs. Une importante présence de revêtement minéral chaud (enrobé) est relevée et mériterait une optimisation ainsi qu'une réflexion sur des alternatives, et la prise en compte de l'abri PC dans la proposition de plantation en pleine terre interroge.

N°4 : Soares Jaquier

Le projet propose plusieurs interventions sur le site scolaire existant avec une transformation lourde du bâtiment des Pléiades pour implanter les programmes scolaires et de réfectoire, une extension du bâtiment de Jaman avec la bibliothèque et la salle de cuisine qui s'adosent à la salle de gymnastique existante, un bâtiment sportif au sud du site et la crèche dans les jardins au nord.

L'intervention sur le collège des Pléiades propose une réinterprétation de la barre existante en typologie à cour pour héberger les classes dans les étages. Le rez-de-chaussée s'ouvre et propose le réfectoire/aula en position centrale sur le préau. Cette implantation a le mérite d'offrir une proximité aux programmes scolaires, qui restent contenus dans les trois bâtiments du nord du site. La congestion que génère cette implantation pose toutefois de grandes questions quant à la qualité réelle des espaces extérieurs de préau que cela engendre. La relation entre vide et plein, et l'aspect labyrinthique du plan de rez avec la multitude d'entrées proposées peine à convaincre.

Le plan d'étage propose une circulation dont les proportions sont questionnables. Le couloir de distribution sur la cour intérieure ne permet pas une appropriation qualitative dans son usage, et les très généreux paliers des escaliers existants posent un problème en lien aux normes AEAI. D'une manière générale, la typologie de la transformation des Pléiades ne convainc pas.

L'adjonction de programme contre la salle de gymnastique de Jaman est appréciée, et permet d'animer les espaces de préau alentours. Concernant les espaces de crèche, leur volumétrie et situation sont appréciées et permettent une bonne relation à l'extérieur pour l'ensemble des groupes. L'utilisation de la petite maison existante pour la PPLS est également adaptée.

Au sud du site, le bâtiment de gymnastique est fonctionnel et généreux. Ses accès semblent toutefois peu identifiables, spécifiquement pour un usage public de ses locaux. L'implantation d'un terrain de sport en toiture offre une solution contraignante dans son usage, en termes de surveillance, sécurité et nuisances, générant un questionnement quant à sa pertinence.

Si la proposition de structures métalliques avec des déclinaisons en fonction des contraintes des différents bâtiments est élégante, sa pertinence en lien à son coût et aux contraintes qu'elle apporte notamment par rapport au feu questionne. Des solutions plus spécifiques et nuancées auraient peut-être pu mieux convaincre.

D'une manière générale, l'implantation limite fortement la quantité d'espaces ouverts sur ce site scolaire. En résulte des difficultés de relations entre les bâtiments, notamment en termes de gestion des niveaux. La relation et la perméabilité au contexte paraissent difficiles ou peu exploitées. Les propositions d'alignements monospécifiques d'arbres interpellent quant au risque de maladies phytosanitaires.

N°5 : Aeby Perneger & Associés SA

Le projet propose un ambitieux plan de transformation sur le temps, visant à résoudre à la fois les questions d'additions programmatiques demandées et celles de rénovation du site existant.

Le programme scolaire est implanté dans une surélévation du bâtiment du Léman et une transformation lourde du bâtiment des Pléiades. Il a le mérite de proposer à terme un site scolaire unitaire concentré dans ces deux bâtiments en complément de celui de Jaman. Les volumétries retrouvent une homogénéité appréciable et une centralité claire. Les typologies proposées pour les bâtiments transformés offrent des coursives avec circulations extérieures et optimisent ainsi fortement les surfaces intérieures nécessaires. Ce parti singulier fait débat en lien à l'âge des enfants amenés à le pratiquer, aux réelles qualités que cela engendre dans les espaces de vestiaires intérieurs, à l'usage de ces coursives au regard du normatif (AEAI) ainsi qu'à leur entretien en temps hivernal.

En marge du site scolaire, les programmes publics prennent place dans des plus petits bâtiments aux volumétries similaires, contenant au nord la crèche et l'UAPE, et au sud la gymnastique et le réfectoire. Bien que nécessitant des contorsions structurelles questionnables, la position des espaces de sports et la diversité des espaces de restauration en lien avec leur usage potentiellement public sont appréciées et donnent une intéressante image sur la place du Châtelard comme entrée du site. La crèche est globalement rationnelle mais pourrait offrir une meilleure gestion des plains-pieds qu'elle propose pour les différents programmes qu'elle contient.

Les volumétries générales que forment ces interventions sont appréciées et permettent de clarifier efficacement l'ensemble du site scolaire de Corsier-sur-Vevey. Si le budget est estimé comme supérieur à l'objectif, il reste réaliste dans sa comparaison à long terme avec les nécessités de rénovation et de coûts de fonctionnement que présentent les bâtiments existants.

La fluidité et l'ouverture des espaces extérieurs dans le site et vis-à-vis de son contexte sont grandement appréciées. Les aménagements proposent une arborisation équilibrée, une belle diversité d'espaces qualifiés par de légers soutènements appropriés à la gestion des différents niveaux. Une répartition plus équilibrée des stationnements sur les différents accès au site aurait été appréciée. Le traitement et la limite que génèrent les aménagements sur la rue du Collège auraient mérité plus d'attention.

Le phasage général est très réfléchi et adapté à l'ambition de la proposition dans son approche globale du site.

3.4. Indemnités

Aucune indemnisation n'est octroyée pour la participation à la sélection.

Une indemnité de CHF 57'000.- TTC est allouée pour chacun des 5 participants sélectionnés ayant soumis un dossier final complet dans les délais impartis.

Cette somme correspond à 410 heures de travail I calculées avec un tarif horaire à 125.-/h HT.

L'indemnité forfaitaire inclut tous les frais (frais de déplacement, d'impression, de maquette). Aucun frais ne sera remboursé séparément.

4. RECOMMANDATIONS DU COLLEGE D'EXPERTS

4.1. Considérations particulières

Le collège d'experts fait les recommandations suivantes pour le développement à venir du projet lauréat :

- Mettre en œuvre des rocares programmatiques entre les salles spéciales proposées au rez inférieur du nouveau bâtiment scolaire et l'extension adossée à la salle de gymnastique existante de Jaman. Proposer ainsi des synergies entre le réfectoire et les espaces publics liés à la salle VD5+ ;
- Regrouper les programmes d'UAPE avec ceux de la crèche et rechercher une meilleure compacité pour ce bâtiment (deux niveaux, gestion de rez différenciés dans la pente, etc.) ;
- Résoudre les problèmes de voies de fuites pour le nouveaux bâtiment scolaire et sportif, tout en conservant les qualités des espaces de circulations dans les étages de classes ;
- Optimiser les étages inférieurs du nouveau bâtiment, principalement questionner les circulations horizontales et leur générosité ;
- Affiner les choix de revêtements minéraux extérieurs et l'ampleur de leur utilisation et crédibiliser les propositions de pleine terre.

4.2. Considérations générales

Conscient de la sensibilité du site étudié, le collège d'experts tient à remercier l'ensemble des 5 concurrents du présent MEP de projets pour la qualité de leur

travail et l'attention portée aux enjeux architecturaux et paysagers. Il salue avec satisfaction la diversité et la pertinence des approches présentées.

5. PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au MEP seront réglés sur la base de l'article 28.1 du règlement SIA 143 Édition 2009. Le for juridique est à Corsier-sur-Vevey.

6. APPROBATION DU RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS

Le présent document est adopté par le Collège d'experts le 17.10.2025.

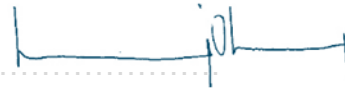
Président :

M. VILLAT Jaël



Vice-présidente :

Mme OBRIST Marjolaine



Membres professionnels :

Mme SCHERMESSEUR Claudia



M. KARATI Sacha



M. MOSSELMANS Maxime



M. BORNAND Martin



Suppléants :

M. BIDARI Payam



Membres non professionnels :

M. DESMET Cédric



M. LINIGER Hervé



M. DEBETAZ Pierre-André



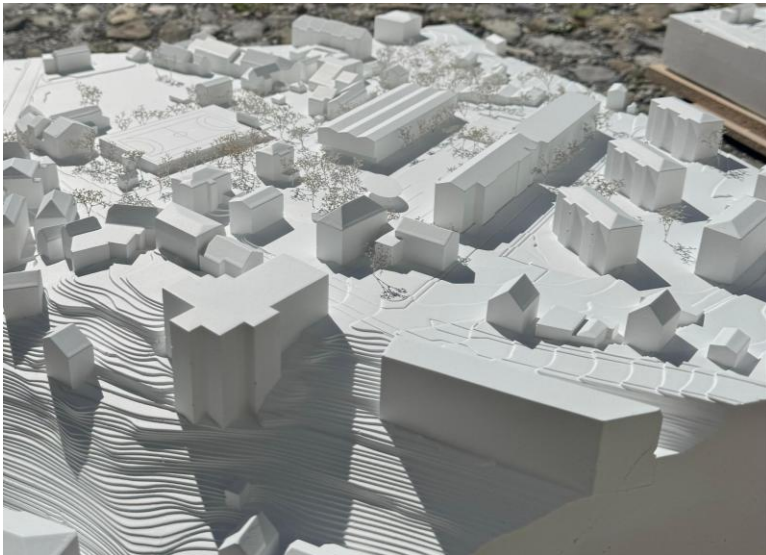
M. COI Emanuele

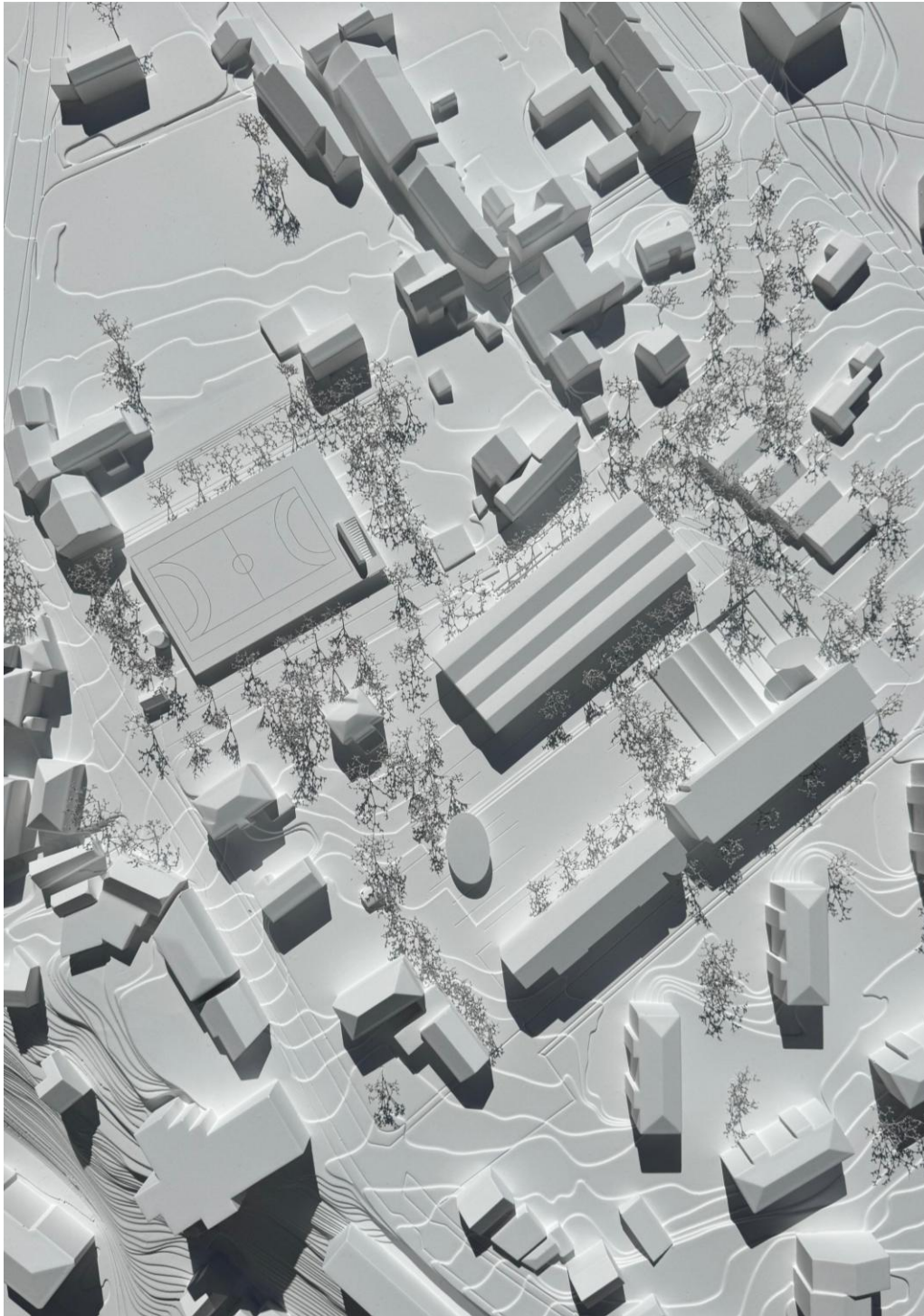


7. PRÉSENTATION DES PROJETS

N°1 – LOCALARCHITECTURE SARL

Architecte	LOCALARCHITECTURE SÀRL Rue Côtes-de-Montbenon 6 1003 Lausanne	Représentant : SAURER Laurent
Bureau d'ingénieur civil	INGPHI SA Rue Centrale 7 1003 Lausanne	Représentant : MENETREY Philippe
Bureau de direction générale des travaux	PRAGMA PARTENAIRES SA Av. de Cour 135 1007 Lausanne	Représentant : TROILOTT Mathieu







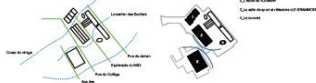
SITUATION: ENTRE COTEAUX ET VEVEYSE

La configuration topographique du site présente une pente douce en direction N-E, situant entre les collines des Coteaux de Vevey, le village de Vevey, le lac Léman, les Alpes, surplombant le site de Vevey, le nouveau campus scolaire de Corsier-sur-Vevey offre à l'élève la possibilité de profiter d'un cadre d'exception au-dessus de la ville. Ces espaces sont conçus pour être accessibles, notamment à l'aide du Collège qui investira dans l'escalade au nord du campus et au nord du site de Vevey.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le nouveau site de Corsier-sur-Vevey est principalement destiné à l'éducation, accessible de nos constructions, qui ne justifient pas un coût élevé. Le programme se compose de bâtiments appartenant à différentes catégories, adaptés à l'enseignement primaire et secondaire, la cuisine et de développement et la prise d'une dimension spatiale claire.

Le nouveau plan de développement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey implique l'intégration harmonieuse du site, une réponse, un bon contact de proximité avec le site de Vevey, l'ouverture à la ville et l'implication du nouveau programme scolaire et sportif, dans le but de créer les espaces scolaires. La mobilité complète du site est assurée par plusieurs routes, via le Collège, vers les Coteaux de Vevey.



UN SITE CONNECTÉ AVEC LE VILLAGE

Le site de Corsier est intégré à un campus de proximité avec le site de Vevey et le centre-ville, et se situe dans le quartier des Alpes. Au sud-est se trouvent les installations sportives et la piscine, tandis qu'au nord se trouvent les écoles. L'axe de la circulation, l'axe de la circulation, l'axe de la circulation et l'axe de la circulation sont conçus pour être accessibles, notamment à l'aide du Collège qui investira dans l'escalade au nord du campus et au nord du site de Vevey.

Un Campus actif, Des espaces scolaires connectés, et un site perméable. Pour répondre aux enjeux climatiques actuels, notamment le problème des îlots de chaleur, l'ouverture du campus est conçue pour être perméable, favorisant la circulation de l'air et la réduction de la température urbaine. Cette stratégie permet de créer un environnement scolaire sain et agréable, tout en favorisant la mobilité et la connexion avec le village de Vevey.

TROIS BÂTIMENTS ET UN COUVERT

Le programme se compose de trois bâtiments distincts qui possèdent leur identité propre et un couvert.



Un Couvert Pour tous

Un nouveau couvert est placé au nord de la nouvelle Esplanade de M2 bordant la piscine principale et adjacent à la zone de la piscine des Écoles. Il devient un lieu de rencontre au sein du campus, visible de tous et de partout.

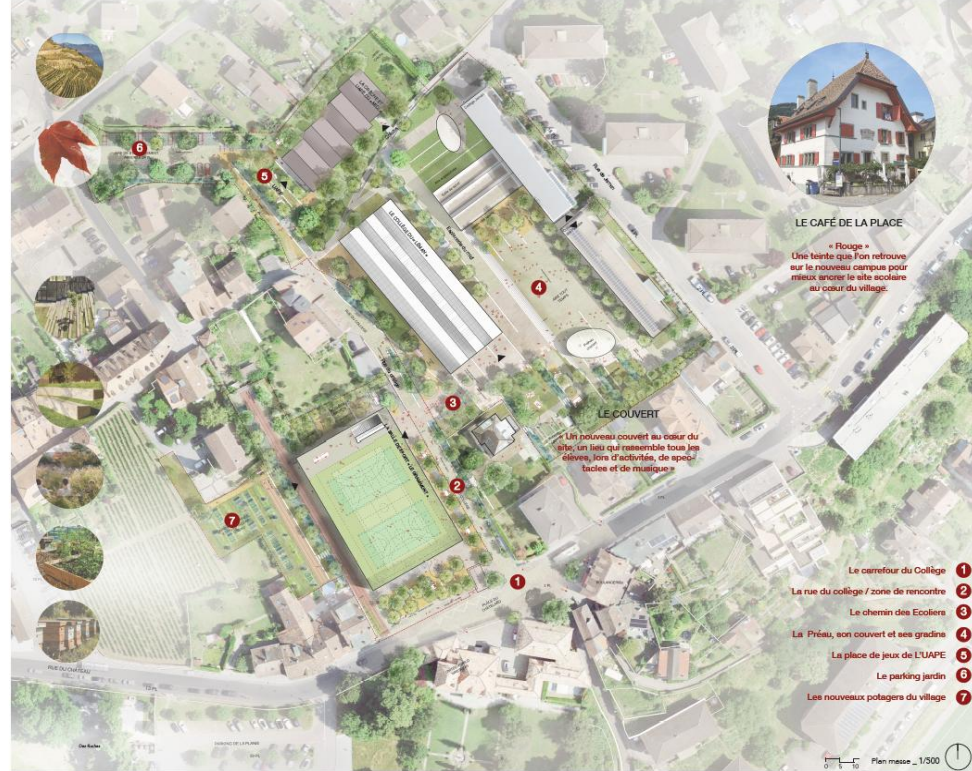
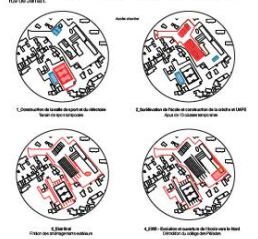
La Maison du quartier

La maison au centre du site est renforcée et peut devenir à terme La Maison du quartier, centre de vie du quartier.

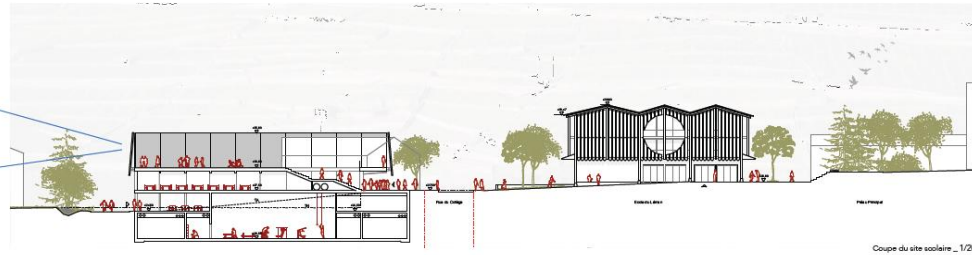


ETAPES DE TRANSFORMATION DU SITE

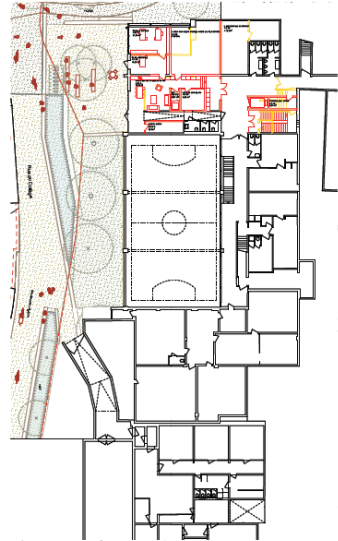
Les étapes de développement du site scolaire de Corsier ont été réfléchies avec soin et ont été conçues pour être accessibles, notamment à l'aide du Collège qui investira dans l'escalade au nord du campus et au nord du site de Vevey.



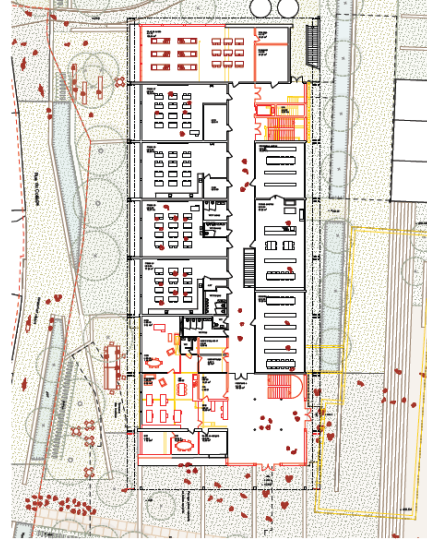
CAMPUS DE CORSIER UN SITE SCOLAIRE PIÉTON, OUVERT, PERMEABLE ET REQUALIFIÉ



AGRANDISSEMENT DU SITE SCOLAIRE - CORSIER-SUR-VEVEY



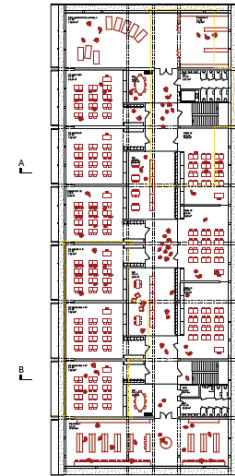
Plan +1_1/200



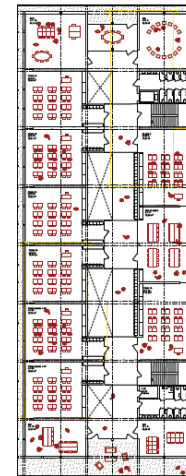
Plan res. 1/200

Escalier existant démolit
Interventions nouvelles

LOCALARCHITECTURE + VERZONE WOODS ARCHITECTES + INGPPI + ENERGA + TRANSOLAR + PRAGMA



Plan +1_1/200



Plan +2_1/200

LE COLLÈGE DU «LEMAN» - UNE NOUVELLE IMAGE AU CENTRE DU CAMPUS, UNE FABRIQUE CLIMATIQUE



UNE SURELEVATION LÉGÈRE EN MÉTAL ET EN BOIS

Un nouveau volume de deux étages s'intègre avec précision au tissu des bâtiments existants, suite à la suppression des deux volumes antérieurs dédiés respectivement aux salles de classe, la plus grande et la bibliothèque. Conçu en métal et en bois, ce nouvel aile est articulée autour d'un volume existant. Placée à l'arrière, l'édifice s'inscrit dans le programme scolaire. En assurant la désignation des classes existantes dans ce nouveau volume. Aux alentours se situent les espaces dédiés aux fonctions spécifiques : salles de récréation, bibliothèque et piste cyclable.

La structure légère permet de préserver la trame du tissu existant, permettant ainsi de préserver son volume sans modification majeure. L'édifice est chargé de façon équilibrée par la toiture associée à l'édifice afin d'assurer le confort, le confortement et la transmission des charges de travail scolaire. Des poteaux fins s'élèvent à l'intérieur, soutenant l'édifice en contrebas. Le bâtiment est réalisé en bois et métal, avec des matériaux écologiques et une qualité de finition qui se reflète dans la conception du bâtiment. La trame associée assure une qualité de finition sur site, en assurant une continuité architecturale et esthétique avec l'existant. L'édifice offre également la construction d'une caractéristique qui se prolonge à l'intérieur par une présence naturelle du bois.

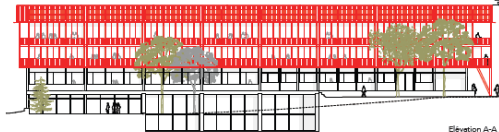
Les doubles hauteurs intérieures offrent un grand espace ouvert au deux étages scolaires, favorisant également la ventilation naturelle par effet cheminée entre les salles de classe et les cources extérieures. La structure légère et caractéristique des salles existantes est maintenue grâce à de grandes baies vitrées courbes sur les circulations internes.



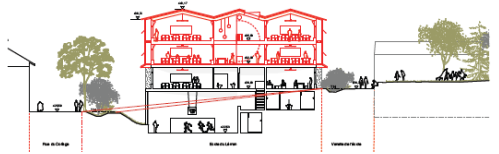
Déplacement des deux volumes de salles de classe



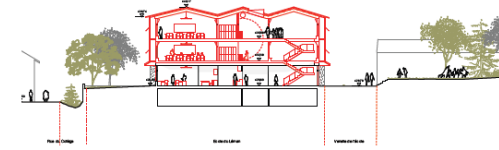
Substitution d'un étage avec construction de la trame du tissu existant



Elevation A-A_1/200



Coupe A-A_1/200

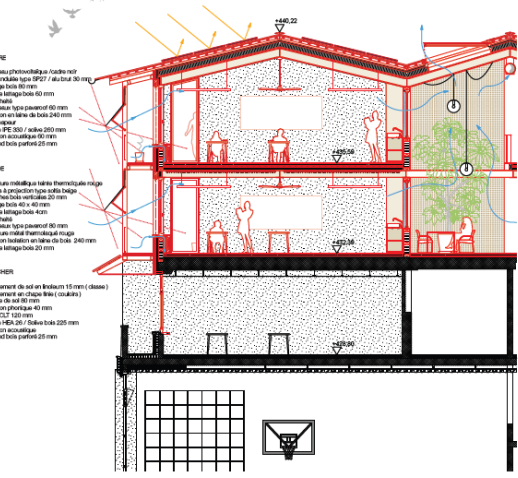


Coupe B-B_1/200

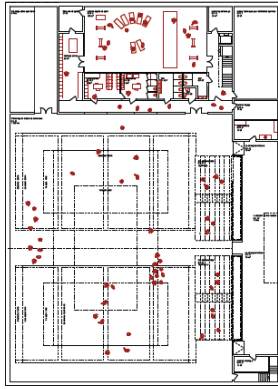
TOUTURE
 - Plancher photovoltaïque Justice noir
 - Tôle ondulée type EPIC / Aluinox 30 mm
 - Lattage bois 80 mm
 - Cornes lattage bois 60 mm
 - Escalier bois
 - Plancher bois posé sur 60 mm
 - Plancher bois de bois 240 mm
 - Poutre bois
 - Poutre HEA 200 / dalle béton 200 mm
 - Isolant acoustique 60 mm
 - Plancher bois posé sur 20 mm

FAÇADE
 - Structure métallique en acier galvanisé rouge
 - Plancher bois vertical 30 mm
 - Lattage bois 40 mm
 - Cornes lattage bois 40 mm
 - Escalier bois
 - Plancher bois posé sur 60 mm
 - Plancher bois de bois 240 mm
 - Plancher bois posé sur 20 mm

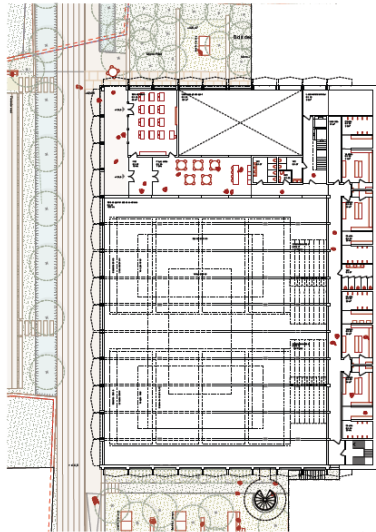
PLANCHER
 - Revêtement de sol en linoléum 15 mm (classé)
 - Revêtement en chape béton (couleur)
 - Chape de 80 mm
 - Isolation phonique 40 mm
 - Dalle C25 120 mm
 - Poutre HEA 200 / dalle béton 200 mm
 - Isolant acoustique
 - Plancher bois posé sur 20 mm



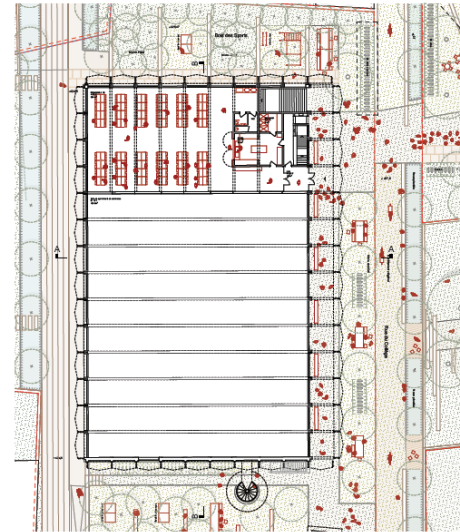
Coupe constructive_1/50



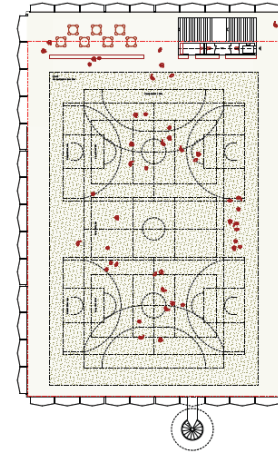
Plan salle de sport _ 1/200



Plan rez inférieur _ 1/200



Plan rez supérieur _ 1/200



Plan toiture sportive _ 1/200

2

LA SALLE DE SPORT « LE GRAMMONT » - UNE SALLE POLVALENTE LUMINEUSE, UN RÉFÉCTORIE ET UNE TOITURE SPORTIVE



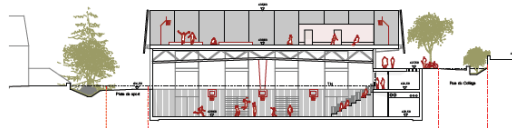
UNE SALLE DE SPORT ET RÉFÉCTORIE

La nouvelle salle de sport s'implante sur le plateau sportif existant, aménagé dans une fosse spécialement construite. Ce volume compact regroupe l'ensemble des installations sportives ainsi que le réseau de distribution électrique. Le toit de la salle abrite une nouvelle surface sportive extérieure en gazon synthétique, conçue comme une vaste terrasse ouverte sur le paysage environnant. L'opération est intégrée au bâtiment existant grâce à une structure en acier qui s'engage dans l'ancien bâtiment sans le perturber et contribue à sa modernité.

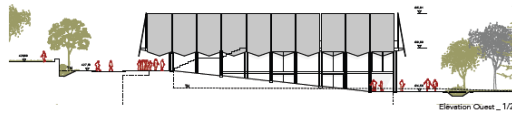
Un ouvert longitudinal, fermé par le toit, longe le sud du Collège et permet d'offrir un plein couvert polyvalent destiné aux usages communs et en relation avec le sud du Collège (courts de tennis, badminton, gymnase, etc.). La façade vitrée de la salle de sport assure l'ouverture de vue sur les activités sportives autour et à l'extérieur. Plus transparent, à l'instar du bâtiment, les espaces extérieurs sportifs situés en contrebas se redessinent.

Un escalier extérieur, générique, propose un accès facile au niveau de la toiture sportive. Cet accès peut être démonté public lors des fêtes locales comme espace de jeu extérieur. Mais d'un accès pour de grands événements, il permet de connecter les espaces du bâtiment et la toiture.

L'architecture de la salle contraste bois et métal, dans une démarche esthétique cohérente avec celle du collège de Larnet. Les éléments de la toiture sont réalisés dans des matériaux légers, assure une ventilation, offrent des perspectives variées sur le paysage environnant ainsi que sur les activités sportives alentours.



Coupe A-A _ 1/200



Elevation Ouest _ 1/200



Coupe B-B _ 1/200

TOITURE

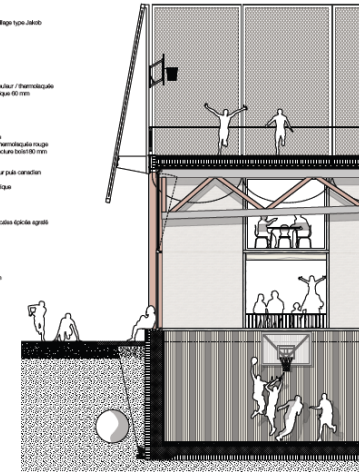
- Structure porte-à-faux avec Collage type Jarak
- Gazon synthétique 30 mm
- Chape de béton 50 mm
- Chape de sable 50 mm
- Dalle BA 120 mm
- Banchette isolante 100 mm
- Poutre acier
- Dalle CA 200 mm
- Structure des rails métalliques / thermolaquée
- Perçage de structure acoustique 60 mm

FAÇADE

- Ferme extérieure type voile beige
- Structure métallique en acier thermolaquée rouge
- Ossature métal / isolation / structure bois 100 mm
- Vitrage triple vitrage
- Tapis béton grille horizontale pour plus caractère
- Isolation 100 mm
- Banchette et drainage périphérique BA en 5,200 mm
- Contre-léger bois 40 mm
- Isolation acoustique
- Vite verre de protection
- Structure en panneaux verticaux épaisseur agrippé
- Traitement anti UV et UV

PLANCHER

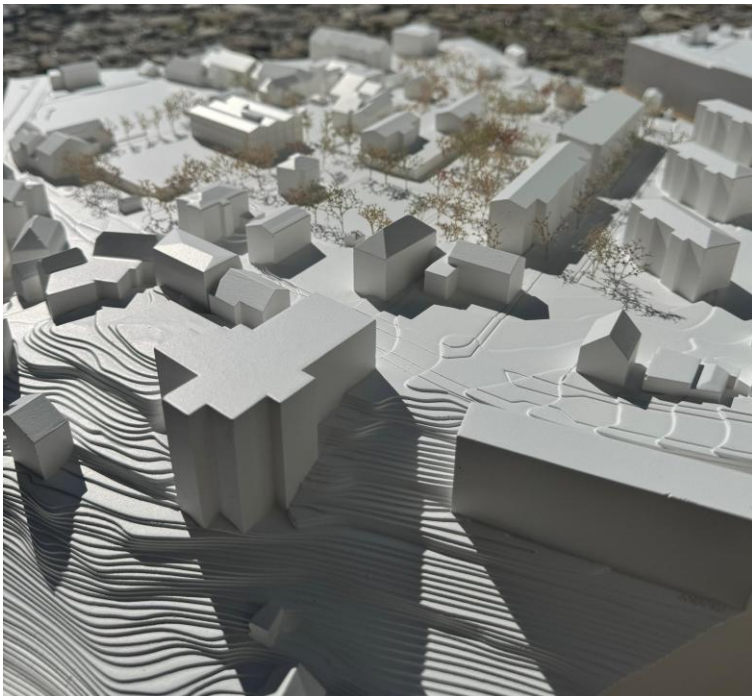
- Plancher Trepan isolé 50 mm
- Chape de béton 50 mm
- Dalle BA 100 mm
- Isolation 100 mm
- Pont de suite



Coupe constructive _ 1/50

**N°2 – GNWA - Gonzalo Neri & Weck
Architekten GmbH**

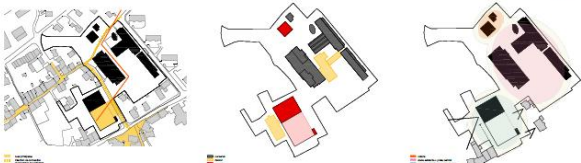
Architecte	GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH Förrlibuckstrasse 10 8005 Zürich	Représentant : NERI Marco
Bureau d'ingénieur civil	Dr Lüchinger+Meyer Avenue de la Gare 10 1003 Lausanne	Représentant : BOULEAU Etienne
Bureau de direction générale des travaux	Quartal Sàrl Avenue Gilamont 46b 1800 Vevey	Représentant : MICHLIG Stéphane







Source: voir l'agence d'architecture



Approche conceptuelle - intégrer le site au village

La commune de Corsier-sur-Vevy souhaite faire évoluer l'école existante, en intégrant au sein d'un quartier résidentiel existant, un nouveau bâtiment scolaire, destiné au 1^{er}, 2^e et 3^e degrés et à la crèche. L'objectif est de créer un quartier scolaire intégré au tissu urbain existant, favorisant les échanges sociaux et favorisant l'insertion de l'école dans le quartier.

Concept d'usage - cohabiter au quotidien

Le site est situé dans un quartier résidentiel existant, à proximité immédiate de la gare. L'objectif est de créer un quartier scolaire intégré au tissu urbain existant, favorisant les échanges sociaux et favorisant l'insertion de l'école dans le quartier.

Intégration - créer un espace public au quotidien

Le site est situé dans un quartier résidentiel existant, à proximité immédiate de la gare. L'objectif est de créer un quartier scolaire intégré au tissu urbain existant, favorisant les échanges sociaux et favorisant l'insertion de l'école dans le quartier.

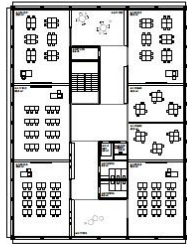
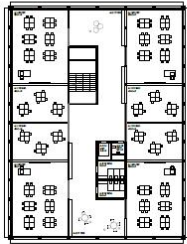


Plan de situation 1:500



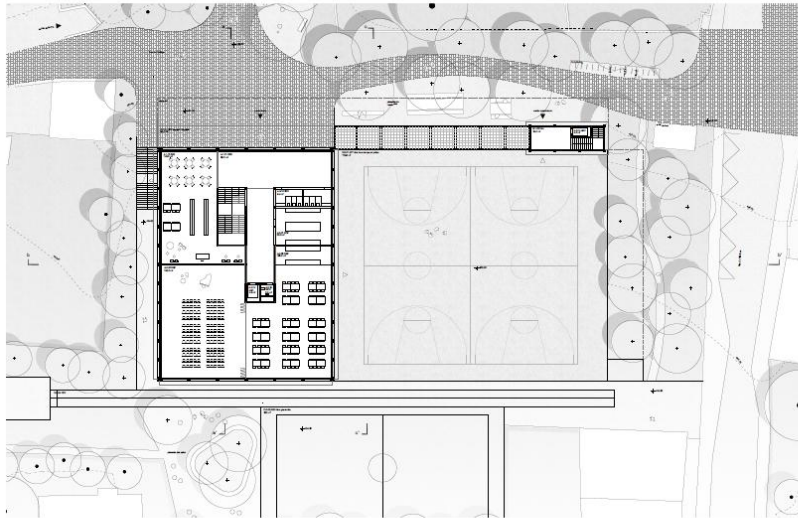
coupe du site par la station 1:500

coupe du site par la station 1:500

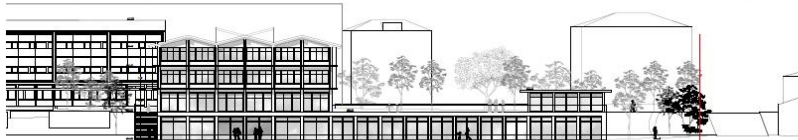


Scale 1/200 Page 1/100

Scale 1/200 Page 1/100



Scale 1/500 Page 1/100



Scale 1/500 Page 1/100



Des images de référence

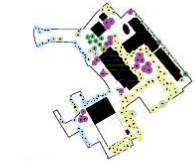
Le projet s'inscrit dans une volonté de répondre à la fois aux besoins de l'école et de la communauté. Il s'agit de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail. L'objectif est de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail. L'objectif est de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail.

Des idées d'aménagement

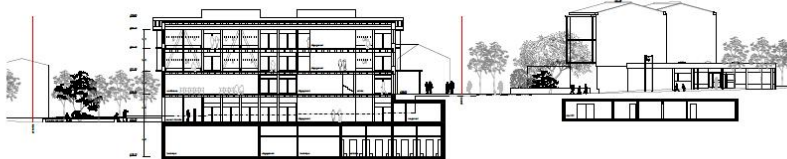
Le projet s'inscrit dans une volonté de répondre à la fois aux besoins de l'école et de la communauté. Il s'agit de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail. L'objectif est de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail.

Des images de référence

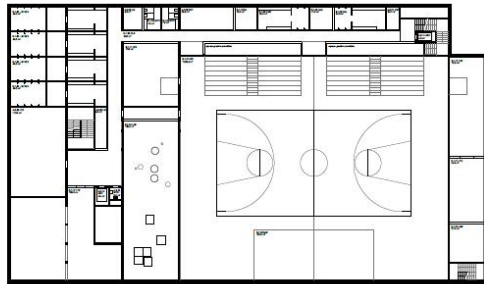
Le projet s'inscrit dans une volonté de répondre à la fois aux besoins de l'école et de la communauté. Il s'agit de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail. L'objectif est de créer un espace de vie qui soit à la fois un lieu de rencontre et un lieu de travail.



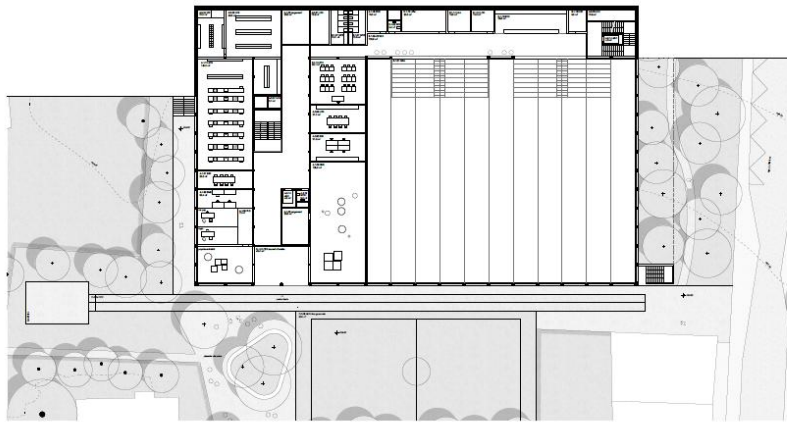
Scale 1/500 Page 1/100



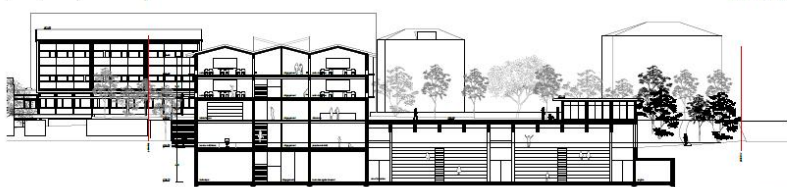
Scale 1/500 Page 1/100



Plan 1 - Niveau 001 - 1/500



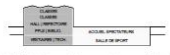
Plan 2 - Niveau 001 - 1/500



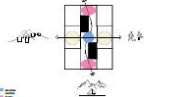
Section 01 - 1/500

Concept architecturaux / organisation de l'espace
 Le projet scolaire est conçu en fonction de deux principes fondamentaux : l'absence de cloisonnement des espaces et la présence de zones communes. Les espaces sont conçus pour être flexibles et adaptables à différents usages. Les zones communes sont conçues pour être des lieux de rencontre et de partage.

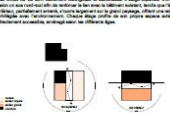
L'entrée et le hall de sport - un espace flexible
 L'entrée et le hall de sport sont conçus pour être des espaces flexibles et adaptables à différents usages. Les espaces sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage.



Le hall de sport - un espace flexible
 Le hall de sport est conçu pour être un espace flexible et adaptable à différents usages. Les espaces sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage.



La salle de sport - un espace flexible
 La salle de sport est conçue pour être un espace flexible et adaptable à différents usages. Les espaces sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage.



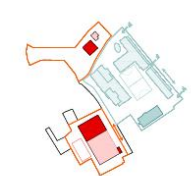
Planage de l'extérieur - un espace flexible
 Le planage de l'extérieur est conçu pour être un espace flexible et adaptable à différents usages. Les espaces sont conçus pour être des lieux de rencontre et de partage.



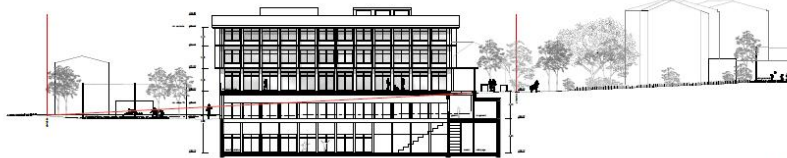
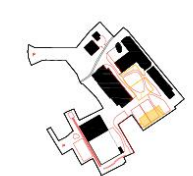
Phase 1 - Construction de base
 Construction de base de l'édifice scolaire, comprenant la structure principale et les zones communes.



Phase 2 - Extension de base
 Extension de base de l'édifice scolaire, comprenant les zones communes et les zones de rencontre.



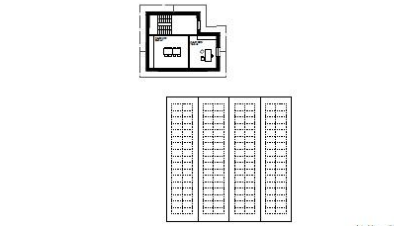
Phase 3 - Extension finale
 Extension finale de l'édifice scolaire, comprenant les zones communes et les zones de rencontre.



Section 02 - 1/500



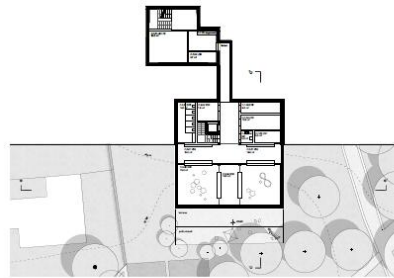
Photo de l'entrée - 1/500



Atalante | Stage | 1/2000



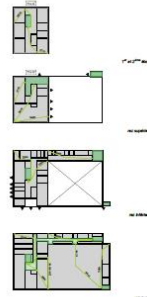
Atalante | Site | 1/2000



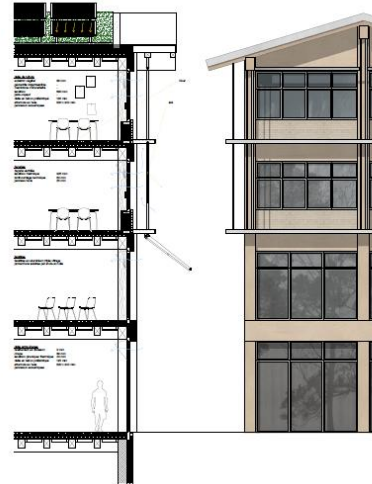
Atalante | Site | 1/500



Atalante | Elevation | 1/2000



Atalante | Section | 1/2000



Atalante | Section | 1/500



Atalante | Vue Intérieure | 1/2000

Durabilité - une construction exemplaire

Le projet se veut exemplaire en matière de durabilité. L'ensemble des choix de conception ont été pensés pour garantir un bâtiment performant et durable. L'usage de matériaux locaux et naturels contribue à réduire l'empreinte carbone. Les équipements sont sélectionnés pour leur efficacité énergétique et leur longévité. Le bâtiment est conçu pour être facilement adaptable à de futures évolutions.

Resilience - résilience et adaptabilité

Le bâtiment est conçu pour être résilient face aux changements climatiques et aux évolutions technologiques. Les matériaux utilisés sont durables et résistent aux incendies. Le bâtiment est également conçu pour être facilement adaptable à de futures évolutions.

Performance énergétique et environnementale

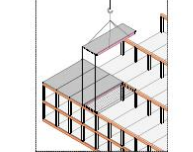
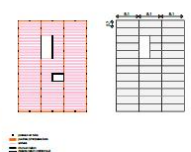
Le bâtiment est conçu pour être performant en matière de performance énergétique et environnementale. Les équipements sont sélectionnés pour leur efficacité énergétique et leur longévité. Le bâtiment est également conçu pour être facilement adaptable à de futures évolutions.

Confort et santé - un bâtiment agréable pour tous

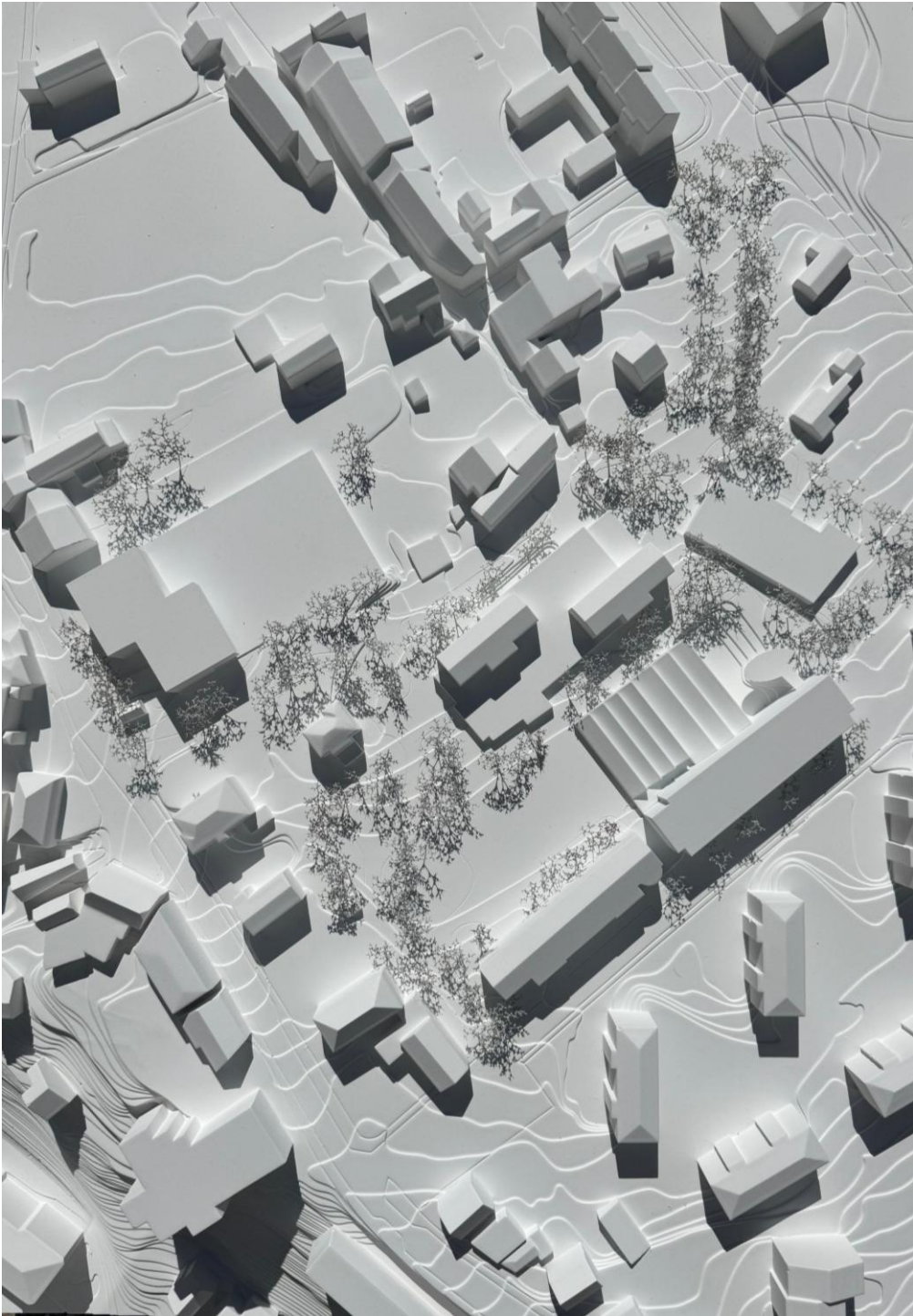
Le bâtiment est conçu pour être agréable pour tous. Les matériaux utilisés sont naturels et sains. Le bâtiment est également conçu pour être facilement adaptable à de futures évolutions.

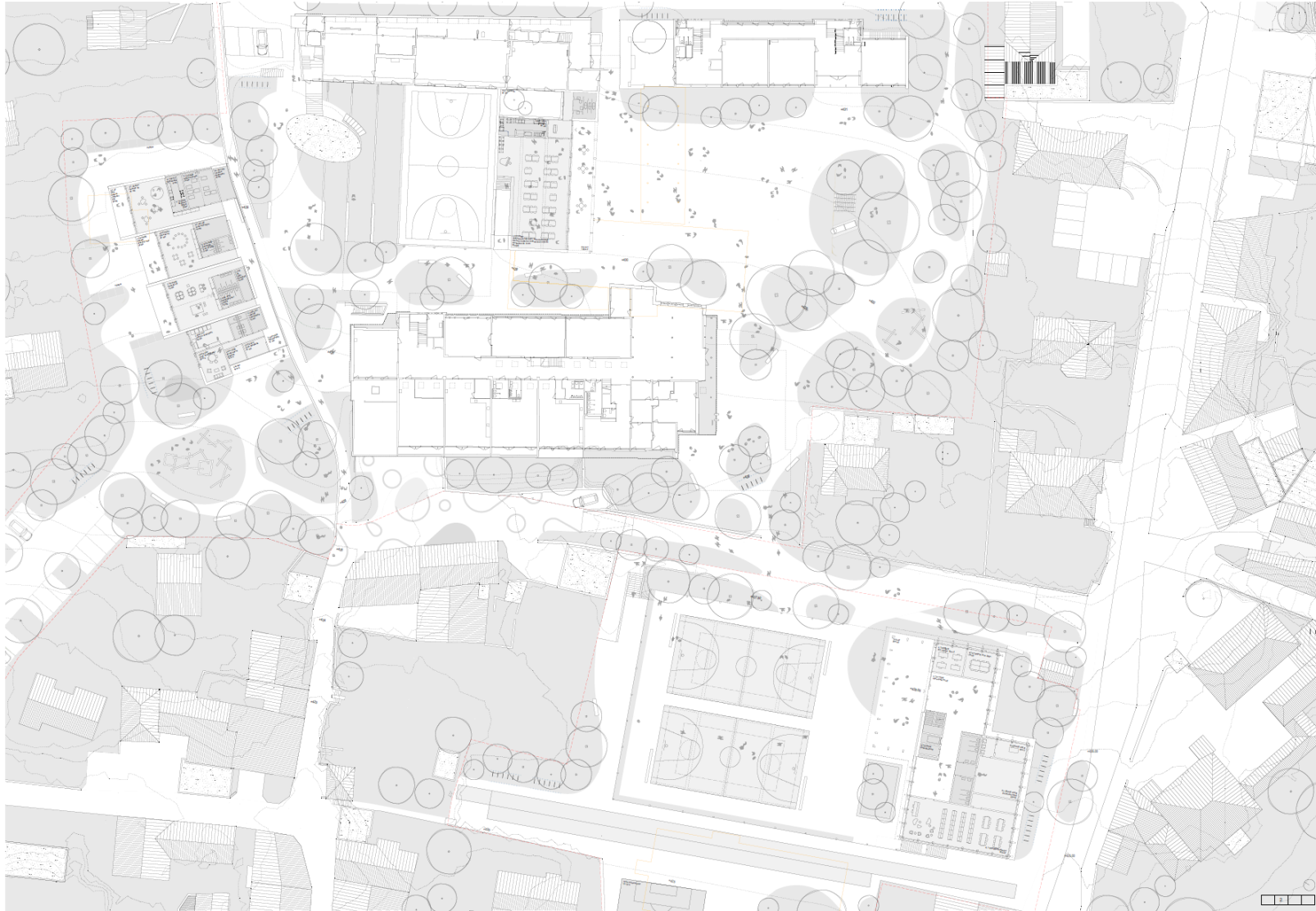
Qualité de vie - un bâtiment agréable pour tous

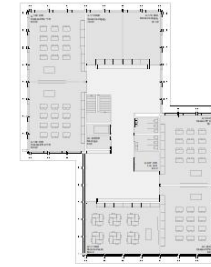
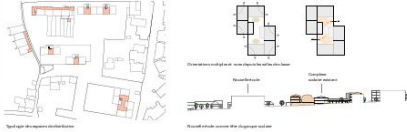
Le bâtiment est conçu pour être agréable pour tous. Les matériaux utilisés sont naturels et sains. Le bâtiment est également conçu pour être facilement adaptable à de futures évolutions.



Atalante | Elevation | 1/2000

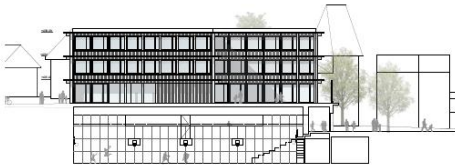




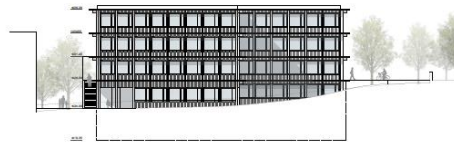


Stage 2 / Échelle 1:500

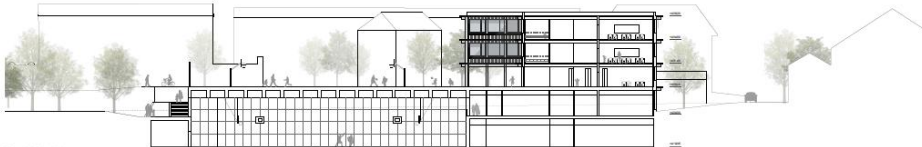
Stage 1 / Échelle 1:500



Coupe AA / Échelle 1:500



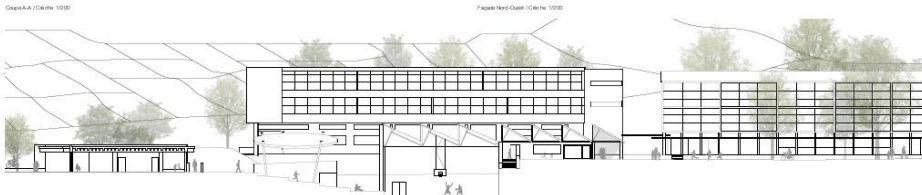
Coupe BB / Échelle 1:500



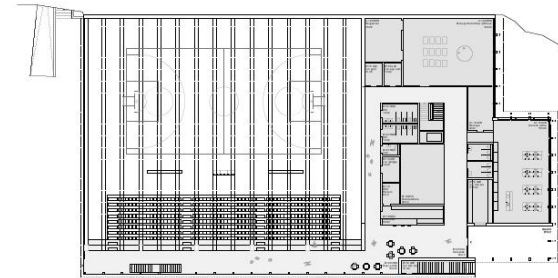
Coupe CC / Échelle 1:500



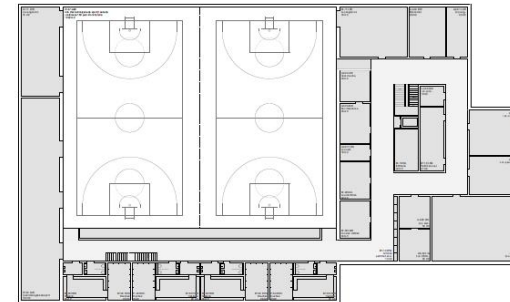
Coupe AA (Câble) / Échelle 1:500



Coupe BB (Câble) / Échelle 1:500



Stage 1 / Échelle 1:500

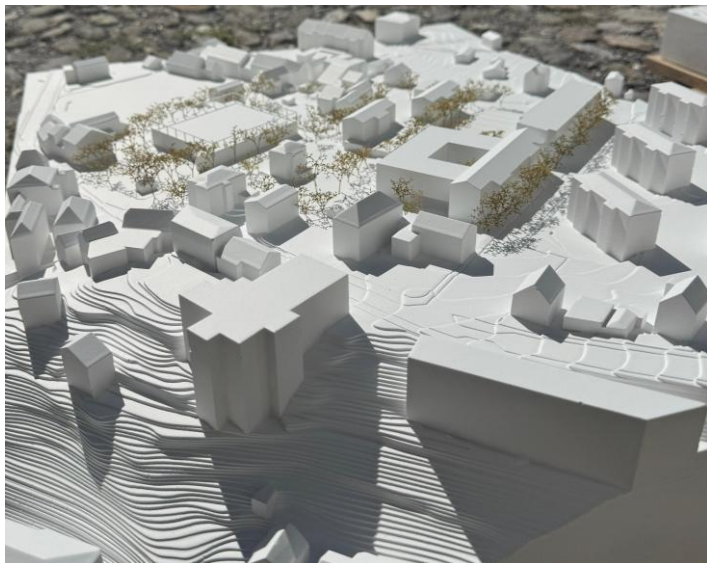


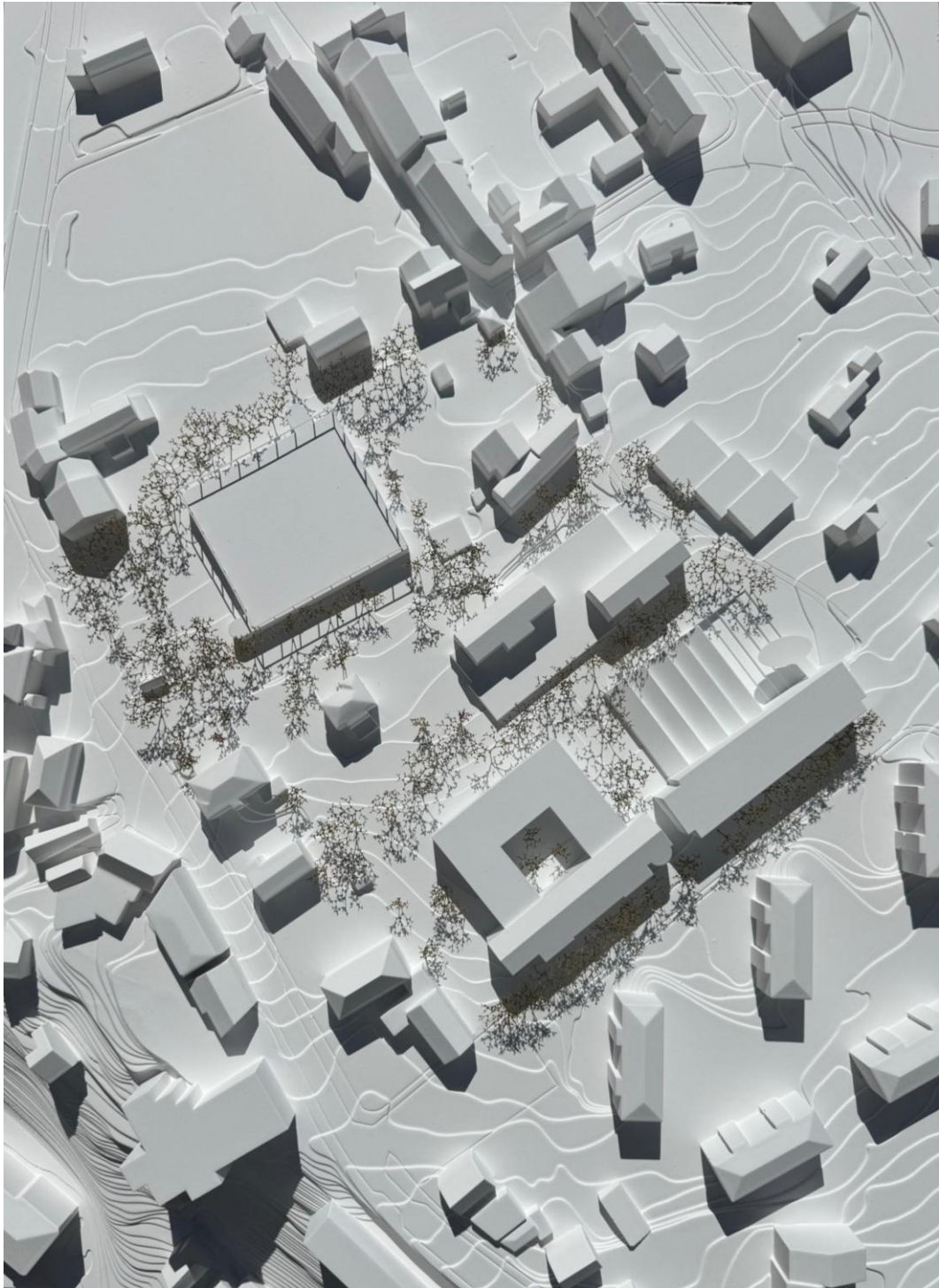
Stage 2 / Échelle 1:500



N°4 – SOARES JAQUIER ARCHITECTES

Architecte pilote)	(bureau Soares Jaquier architectes Rue de la Borde 14 1018 Lausanne	Représentant : SOARES Apolinario
Architecte	Marzano Polikar architectes Chemin des Ramiers 22 1009 Pully	Représentant : POLIKAR Grégoire
Bureau d'ingénieur civil	Gex & Dorthe Ingénieurs Consultants Rue de la Lécheretta 1 1630 Bulle	Représentant : DORTHE Jacques









Vue sur le site scolaire et l'entrée de classe avant le début des travaux de construction.



Vue sur le site scolaire avant le début des travaux de construction. La construction existe avant d'être démontée et reconstruite pour offrir un meilleur confort.



Vue de l'entrée et des locaux de lecture depuis l'entrée des élèves. Le bâtiment existant est démonté et reconstruit pour offrir un meilleur confort.

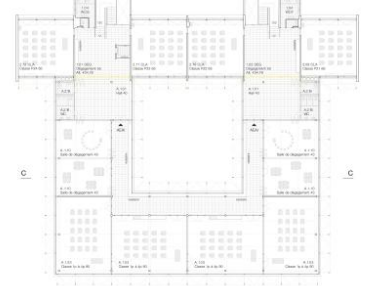
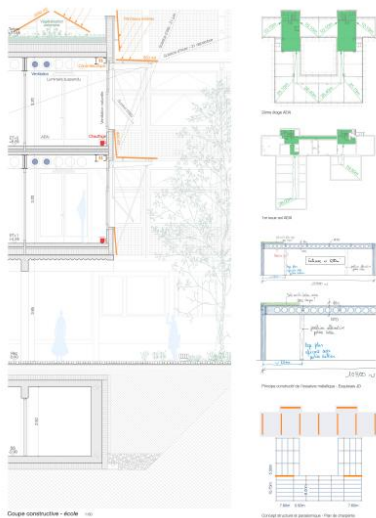


La bibliothèque de lecture est reconstruite pour offrir un meilleur confort et une lecture plus agréable aux élèves. Les locaux existants ont également été reconstruits.

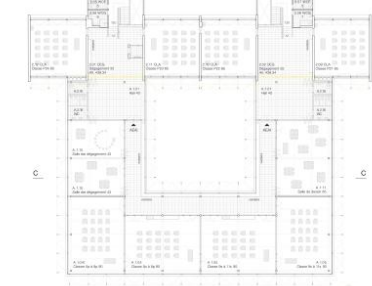
Matériaux - école
Structure métallique, béton et bois. Des matériaux durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien.

Concept structurel - école
Le projet utilise une structure métallique, adaptée à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien.

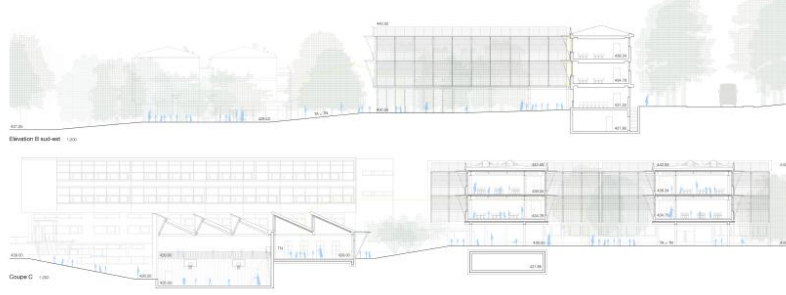
Protection incendie - école
Le projet utilise une structure métallique, adaptée à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien.



1er étage



2ème étage



Elevation E sud-est

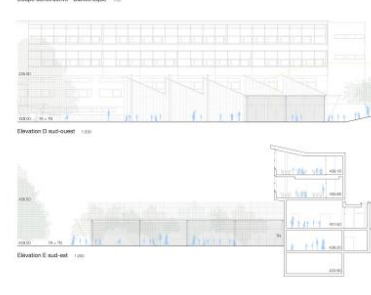
Elevation D sud-ouest

Matériaux - bibliothèque
Structure en bois à ossature métallique à poteaux. Le projet utilise une ossature métallique, adaptée à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien.

Concept structurel - bibliothèque
Le projet utilise une ossature métallique, adaptée à l'usage scolaire et à l'entretien. Les matériaux choisis sont durables, adaptés à l'usage scolaire et à l'entretien.



Coupe constructive - Bibliothèque

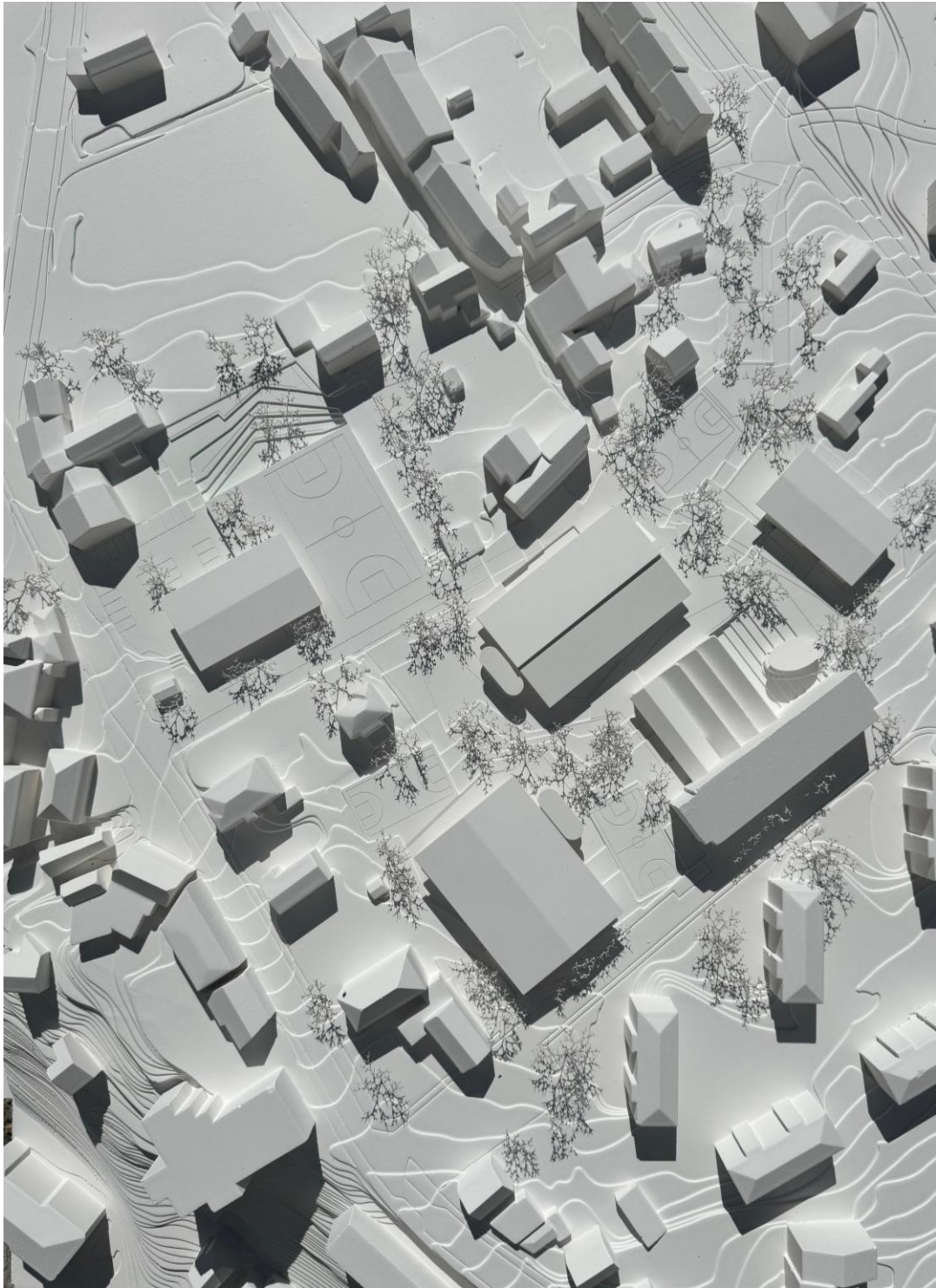


Elevation E sud-est

N°5 AAPA

Architecte	Aeby Perneger & Associés SA Avenue de la Gare 41 1003 Lausanne	Représentant : AEBY Patrick
Ingénieur civil	Messi & Associati SA Via Filanda 4A 6500 Bellinzona	Représantant : GIRARDI Leo







INTENTIONS
 Le site scolaire de Cordier-sur-Vevay bénéficie d'un large espace plat, favorable aux constructions et aux équipements. L'absence de contraintes topographiques permet de concevoir un ensemble cohérent et homogène. Les espaces publics, de circulation et de sport, sont conçus pour favoriser la vie sociale et le bien-être des élèves et du personnel.
 Les bâtiments sont conçus pour offrir une expérience éducative de qualité, avec des espaces adaptés aux besoins des élèves et du personnel. Le site est conçu pour offrir un environnement scolaire sûr et agréable, favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves et du personnel.

ANALYSE DES BESOINS
 Le site scolaire de Cordier-sur-Vevay est conçu pour répondre aux besoins des élèves et du personnel. Les bâtiments sont conçus pour offrir une expérience éducative de qualité, avec des espaces adaptés aux besoins des élèves et du personnel. Le site est conçu pour offrir un environnement scolaire sûr et agréable, favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves et du personnel.

Il est prévu de créer un espace public de qualité, avec des espaces adaptés aux besoins des élèves et du personnel. Le site est conçu pour offrir un environnement scolaire sûr et agréable, favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves et du personnel.

Les espaces publics sont conçus pour offrir une expérience éducative de qualité, avec des espaces adaptés aux besoins des élèves et du personnel. Le site est conçu pour offrir un environnement scolaire sûr et agréable, favorisant l'apprentissage et le bien-être des élèves et du personnel.

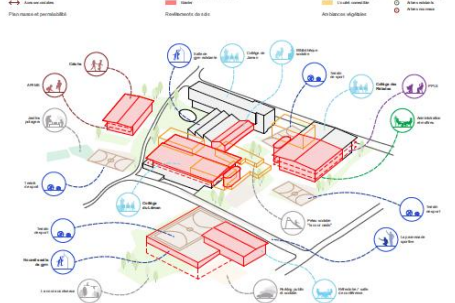
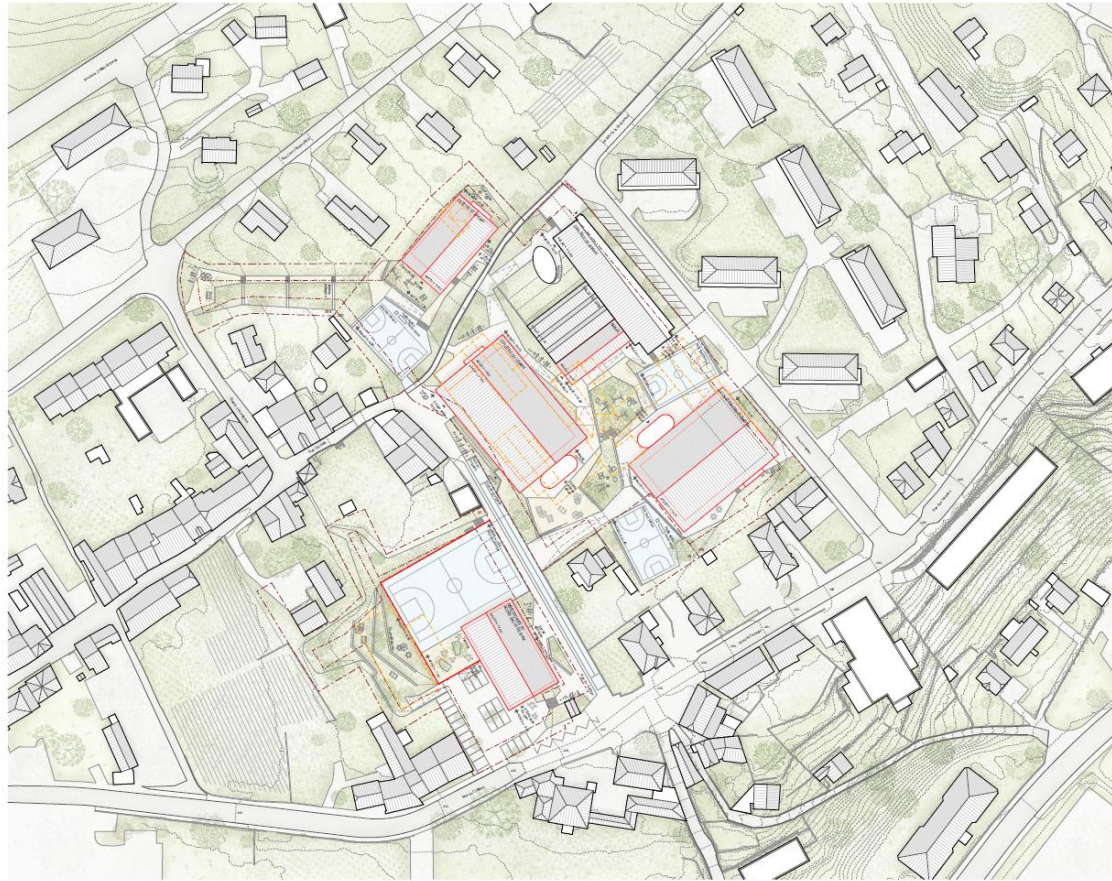


Diagramme d'agencement



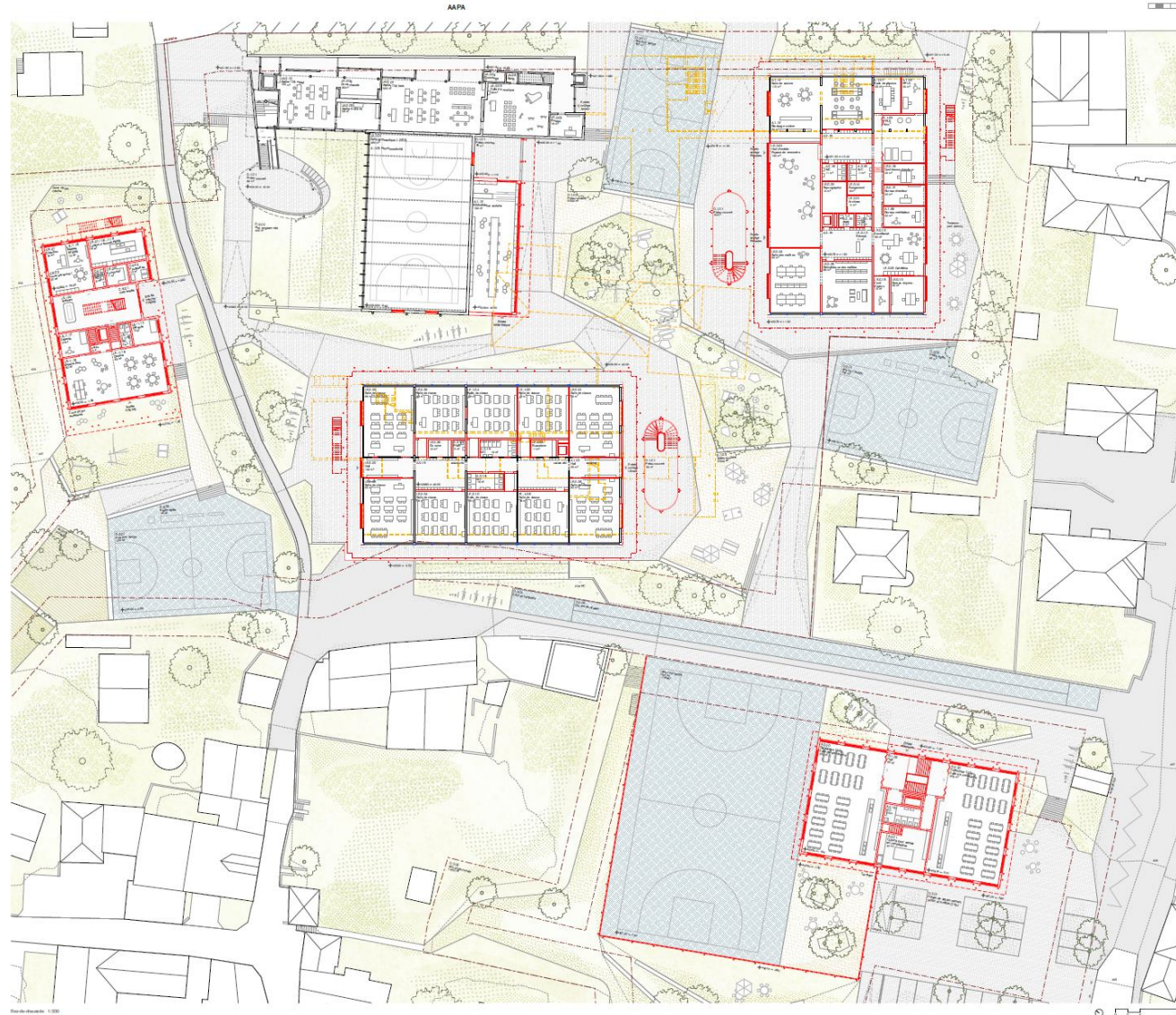
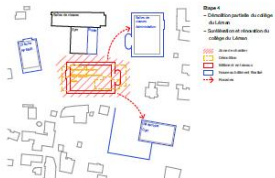
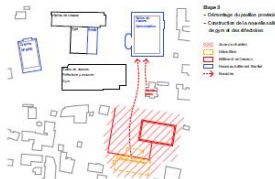
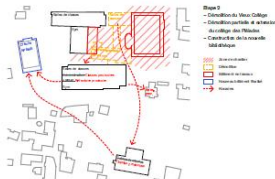
Coupe de l'école AP 1/100



Plan de l'école 1/100

MEP Agrandissement du site scolaire de Constance-Vevey : Dialogue final

MISSION DÉFINITIVE
 Le plan de mission est passé du stade de projet à celui de dialogue final et de mission définitive. Les équipes ont travaillé sur le plan de mission et ont défini les objectifs de la mission. Les équipes ont travaillé sur le plan de mission et ont défini les objectifs de la mission. Les équipes ont travaillé sur le plan de mission et ont défini les objectifs de la mission.





LES BODS

Plus qu'un simple espace d'attente, le hall est un véritable lieu de vie. Le hall est l'élément central du bâtiment. Il est le lieu où se croisent les élèves, les enseignants, les parents, les visiteurs. Il est le lieu où se déroulent les événements de la vie scolaire. Il est le lieu où se crée une atmosphère de bien-être et de sérénité. Il est le lieu où se crée une atmosphère de bien-être et de sérénité. Il est le lieu où se crée une atmosphère de bien-être et de sérénité.

DES BODS EN CONTACT AVEC LES ESPACES

- Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.
- Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.
- Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.
- Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.
- Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.

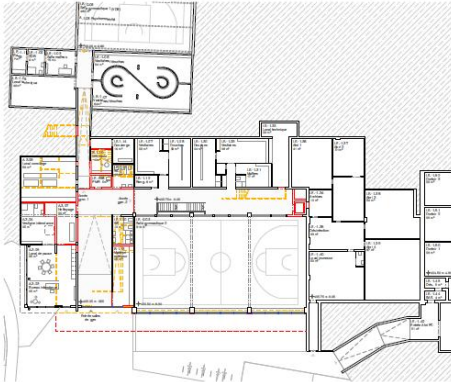
DES BODS EN CONTACT AVEC LES ESPACES

Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs. Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs. Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs. Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs. Les plans de circulation sont conçus pour être en contact avec les espaces extérieurs.

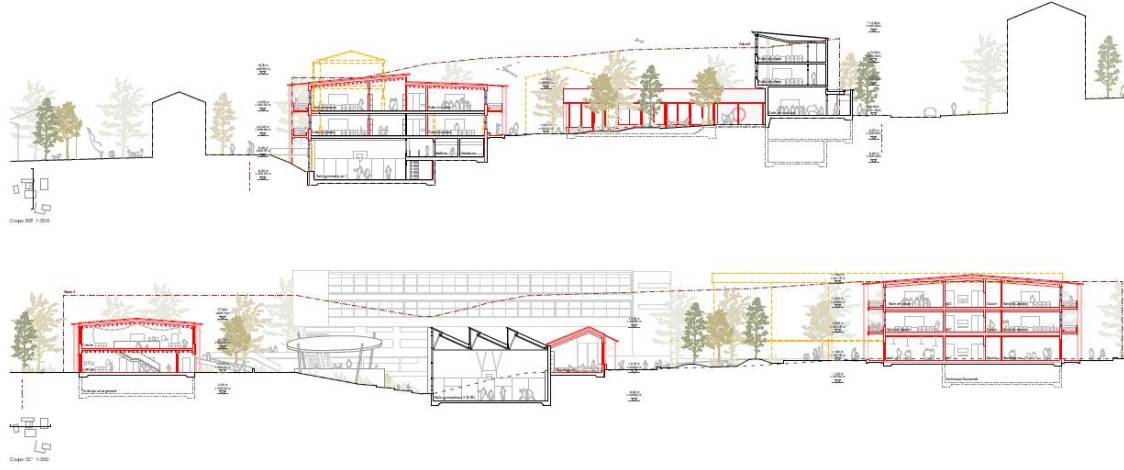


Vue sur les plans de circulation

Vue sur les plans de circulation

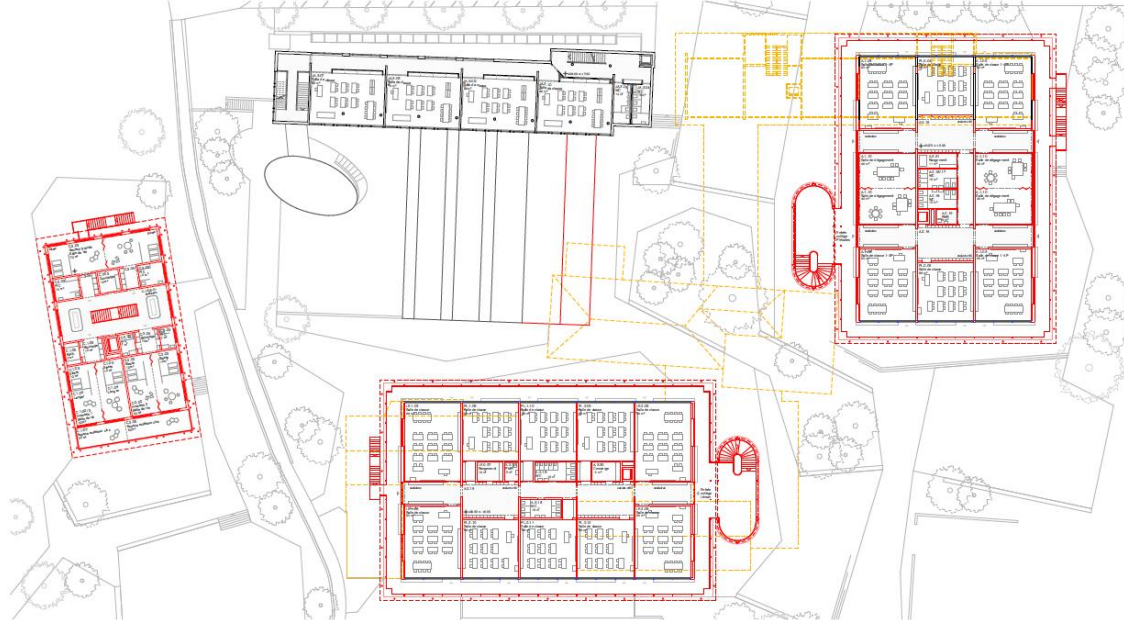


Plan de circulation et de locaux - 1/200



Chap. 01 - 1/200

Chap. 02 - 1/200



Page 4 - 1/200

MEP Agencement du site scolaire de Corsier-sur-Vevay - Dialogue final



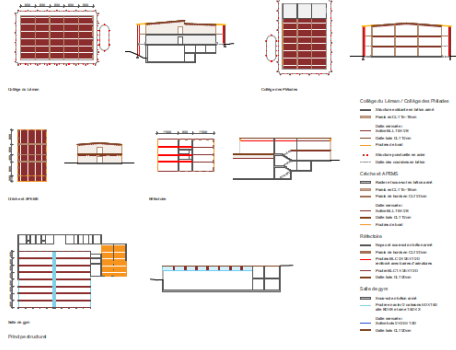
NOUVEAU MILIEU DE VIE

Le projet de site scolaire est conçu comme un véritable quartier d'école, où les bâtiments scolaires, les locaux de la commune, les locaux de la commune et les locaux de la commune sont conçus pour être utilisés ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble.

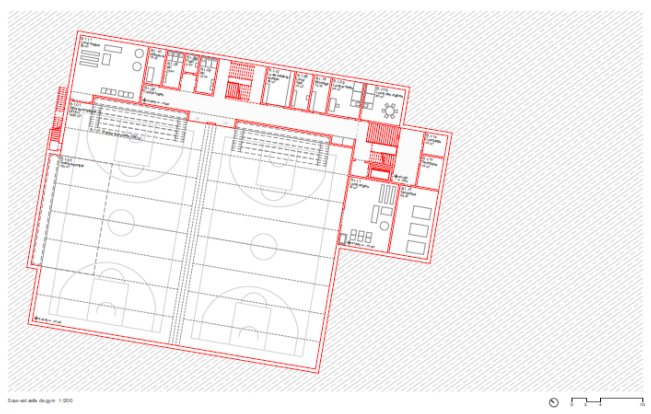
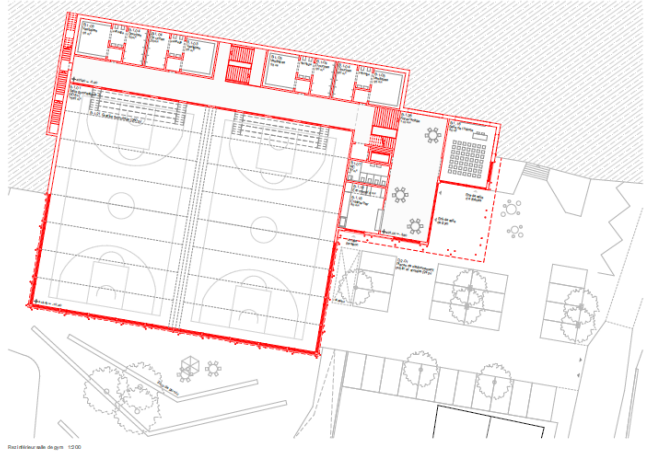
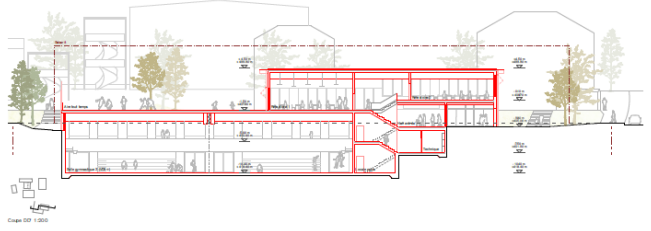
STRUCTURE

Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble.

Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble.



AAPA



MEP

Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble. Le projet est conçu pour être utilisé ensemble.

